



Observatoire des troubles musculo-squelettiques des actifs agricoles

SYNTHÈSE NATIONALE 2006-2010

■ Santé - sécurité au travail



AVANT PROPOS

Toute démarche de prévention devant nécessairement s'appuyer sur **un état des lieux**, cette synthèse nationale permet de connaître plus précisément les caractéristiques en France des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) en agriculture.

Les principaux objectifs de cette étude sont de :

- suivre, sur les 5 dernières années, l'évolution annuelle d'indicateurs spécifiques pour les TMS des actifs agricoles dont les données ou caractéristiques sont connues et consolidées,
- regrouper ces indicateurs dans des tableaux de bord,
- établir une synthèse sur des grandes tendances, à partir de quelques indicateurs de référence couramment utilisés (nombre de maladies avec et sans arrêt de travail, nombre de maladies graves, indice et taux de fréquence des maladies avec et sans arrêt de travail, coût des maladies, ...),
- répondre à l'accord cadre des partenaires sociaux européens en agriculture en centralisant les données relatives aux TMS en agriculture.

Les données présentées concernent l'ensemble des actifs agricoles, qu'ils soient salariés ou exploitants, en France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle¹.

Concernant les salariés agricoles, les données présentées correspondent à l'ensemble des maladies professionnelles ayant engendré des soins de santé ou une indemnisation de jours d'arrêt ou une indemnisation en capital ou le versement d'une rente pour la première fois dans l'année considérée. Pour les non salariés, il s'agit de l'année de reconnaissance de la maladie professionnelle (MP) et l'année d'attribution du taux d'incapacité permanente partielle (IPP) pour les accidents graves).

¹ Les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle bénéficient d'un régime social particulier et ne relèvent donc pas de la MSA pour la reconnaissance des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP).

SOURCES DE DONNEES

Les données traitées sont issues des bases de données :

- SIMPAT et SISAL (MSA) extraites à l'aide du système statistique d'information décisionnel SID SST des salariés agricoles,
- OREADE (flux accidents), SAEXA (flux affiliations) et RAAMSES (flux prestations) extraites à l'aide du système statistique d'information décisionnel SID ATEXA des non salariés agricoles.

L'observatoire des TMS en agriculture explore deux dimensions :

- l'évolution des maladies professionnelles reconnues au titre des **tableaux n° 29, 39, 53, 57 et 57 bis du régime agricole** de protection sociale pour les salariés et les exploitants (cf annexe I),
- l'évaluation des coûts des prestations sociales afférentes pour la MSA seulement pour les salariés agricoles.

Ce travail est issu d'une collaboration entre le département Retraite-Famille-Observatoire des Risques Professionnels Agricoles (ORPA)-AT de la Direction des Etudes des Répertoires et des Statistiques, et l'Echelon National de Santé Sécurité au travail de la Direction Déléguée aux Politiques Sociales de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

Avant de présenter cette synthèse, il paraissait important de revenir sur quelques éléments de connaissance de la problématique des TMS présentés en introduction (page 5).

TABLE DES MATIERES

LES TMS, qu'est-ce que c'est ?...	5
I- LES TMS DES ACTIFS AGRICOLES	12
1- Population des actifs agricoles	12
2- Evolution du nombre de TMS	13
3- Répartition des TMS	13
4- Fréquence des TMS	14
5- Localisation des TMS	16
II- LES TMS DES SALARIES AGRICOLES	18
II-A EVOLUTION ET REPARTITION DU NOMBRE DE TMS RECONNUS	18
1- Evolution annuelle du nombre de TMS avec et sans arrêt de travail, selon les tableaux de MP	18
2- Nombre de TMS selon les tranches d'âge en 2010	19
3- Nombre de TMS selon le sexe en 2010	20
II-B LES TMS PAR SECTEUR D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE	21
1- Nombre de TMS avec et sans arrêt de travail	21
2- Evolution des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel	22
3- Nombre de TMS graves	23
4- Evolution des TMS graves	24
5- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel	26
6- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel et par sexe	27
7- Gravité des TMS selon le secteur professionnel	31
II-C LE COUT DES TMS DES SALARIES AGRICOLES POUR LA MSA	33
1- Les soins de santé	33
2- Le budget global	34
3- Les indemnités journalières (IJ)	35
4- Les capitaux de rente	36
5- Le coût total	37
6- Le coût moyen selon la localisation des pathologies	39
7- Le coût moyen selon l'âge	40
	3

III- LES TMS DES NON SALARIES AGRICOLES

44

III-A EVOLUTION ET REPARTITION DU NOMBRE DE TMS RECONNUS POUR LES NON SALARIES

45

- 1- Evolution annuelle du nombre de TMS par statut 45
- 2- Evolution annuelle du nombre de TMS selon les tableaux de MP 46
- 3- Nombre de TMS par sexe et selon les tranches d'âge en 2010 47

III-B EVOLUTION ET REPARTITION DU NOMBRE DE TMS RECONNUS POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION

47

- 1- Evolution annuelle du nombre de TMS selon les tableaux de MP 47
- 2- Nombre de TMS par tranche d'âge en 2010 49
- 3- Nombre de TMS selon le sexe en 2010 49

III-C LES TMS PAR SECTEUR D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION

50

- 1- Nombre de TMS 50
- 2- Evolution des TMS avec et sans arrêts de travail selon le secteur professionnel 51
- 3- Nombre de TMS graves 52
- 4- Evolution des TMS graves selon le secteur professionnel 53
- 5- Indice de fréquence des TMS 56
- 6- Indice de fréquence de TMS avec et sans arrêt de travail par secteur professionnel et selon le sexe 57
- 7- Gravité des TMS selon le secteur professionnel 59

III-D- LE COUT DES TMS DES NON SALARIES AGRICOLES POUR LA MSA

61

V- CONCLUSION

63

Quelques faits marquants en 2010

64

GLOSSAIRE

71

ANNEXES

73

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Nom de code : " TMS "

Le terme « troubles musculo-squelettiques » (TMS) est une appellation générique qui couvre l'ensemble des symptômes musculo-squelettiques en relation avec l'activité professionnelle.

Les TMS, qu'est-ce que c'est?...

Les TMS regroupent une quinzaine de pathologies qui touchent les tissus mous à la périphérie des articulations.

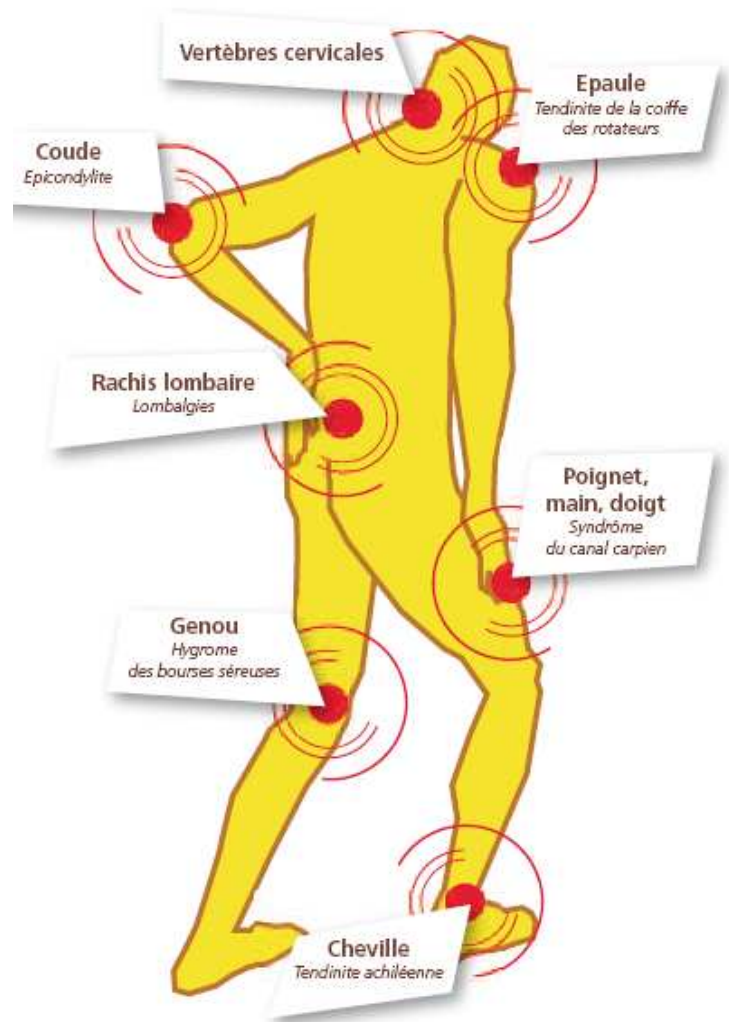
Les TMS affectent donc principalement les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs et inférieurs.

Comme le montre le schéma ci-contre, les TMS sont localisés, au niveau :

- de la colonne vertébrale,
- de l'épaule,
- du coude,
- du poignet, de la main et du doigt,
- du genou,
- de la cheville et du pied.

Ces affections se traduisent par des douleurs et une gêne dans les mouvements qui peuvent entraîner des difficultés dans la vie professionnelle et dans la vie privée.

Les conditions du travail sont à l'origine des TMS : outre les gestes répétitifs, le port de charges lourdes, les positions pénibles, les vibrations et le froid, l'organisation du travail, le mode de management, le stress, la charge mentale peuvent également être des déterminants générateurs de TMS.



Les TMS résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles des personnes et les sollicitations qui apparaissent dans un contexte de travail, notamment sans possibilité de récupération.

C'est donc une combinaison de facteurs de risque identifiés (dits « biomécaniques ») mais également d'autres notions telles que le stress, les ambiances de travail et d'environnement qui, au cours de la vie professionnelle peuvent entraîner au-delà des douleurs et l'incapacité à exercer certains gestes, un handicap, une invalidité pouvant aller jusqu'à la perte de l'emploi.

Les conséquences sur la santé des salariés mais aussi des entreprises

Les TMS touchent tous les secteurs d'activité et peuvent concerner toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles.

Au delà de la souffrance, des situations de précarité et d'isolement que les TMS peuvent induire pour les salariés, leurs conséquences humaines, sociales et économiques sont telles que leur prévention est un enjeu prioritaire tant pour les entreprises que pour la société.

Les TMS sont reconnus comme maladies professionnelles

Au régime agricole et au régime général

Depuis 1991 dans le régime général : tableaux 57, 69, 79, 97 et 98 ;

Depuis 1993 dans le régime agricole : tableaux 29, 39, 53, 57, et 57 bis.

En 2010, on dénombre plus de 50 000 maladies professionnelles ayant fait l'objet d'un règlement dans l'année pour le régime général et plus de 5 000 pour le régime agricole (salariés et exploitants).

Les TMS représentent aujourd'hui 92 % des maladies professionnelles reconnues pour les actifs du régime agricole et plus de 85 % pour les salariés du régime général.

Ces affections constituent pour les deux régimes, **la première cause** des maladies professionnelles reconnues.

Les chiffres-clés 2010

Les TMS pour les actifs du régime agricole

N° de tableau	Libellé du tableau	Nombre de Maladies Professionnelles TMS avec et sans arrêt		
		Année 2009	Année 2010	Evolution
39	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	4 051	4 283	5,7%
57	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	266	315	18,4%
57 bis	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes	191	221	15,7%
53	Lésions chroniques du ménisque	28	29	3,6%
29	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	14	9	-35,7%
TOTAL des 5 tableaux (TMS)		4 550	4 857	6,7%
TOTAL ensemble des MP		4 986	5 272	5,7%
Représentation des TMS par rapport aux MP		91,3%	92,1%	

En 2010 :

- L'effectif des actifs du **régime agricole** est en baisse de 1,0% par rapport à l'année 2009.
- Les **maladies professionnelles** sont en hausse de 5,7% par rapport à 2009.

Le nombre de TMS est en **hausse de 6,7%** par rapport à 2009. Les TMS représentent **92,1% de l'ensemble des MP** versus 91,3 % en 2009 (cf tableau ci-dessus).

Les **activités les plus exposées** en nombre de TMS concernent :

- la viticulture,
- le traitement de la viande, de gros animaux,
- les cultures spécialisées.

Les TMS pour les salariés du régime général

Sources : Tableaux de sinistralité de l'année 2010 - Lien : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

N° de tableau	Libellé du tableau	Nombre de Maladies Professionnelles en 1er règlement		
		Année 2009	Année 2010	Evolution
57	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	37 728	39 874	5,7%
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutentions manuelles de charges lourdes	2 485	2 433	-2,1%
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	363	381	5,0%
79	Lésions chroniques du ménisque	387	422	9,0%
69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machine-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	162	131	-19,1%
TOTAL des 5 tableaux (TMS)		41 125	43 241	5,1%
TOTAL ensemble des MP		49 341	50 688	2,7%
Représentation des TMS par rapport aux MP		83,3%	85,3%	

En 2010 :

- L'effectif salarié du **régime général** est en baisse de 1,1% par rapport à l'année 2009.
- Les **maladies professionnelles** sont en hausse de 2,7%.

Les TMS sont en **très nette évolution** puisqu'ils **représentent 85,3% de l'ensemble des MP** versus 83,3 % en 2009 (cf tableau ci-dessus).

Les **activités les plus exposées** en nombre de TMS concernent :

- la grande distribution,
- l'aide et soins à domicile (action sociale sous toutes ses formes),
- le secteur de la propreté (services de nettoyage).

Les TMS en constante évolution ...

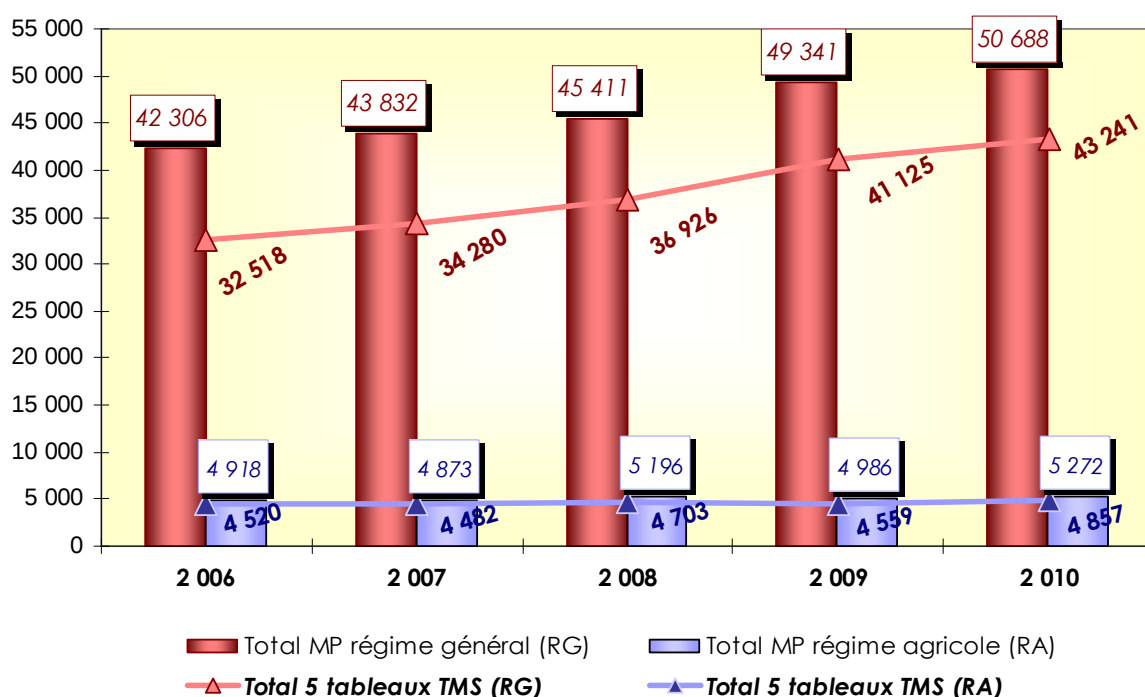
Aussi bien en France, qu'ailleurs

En France

Le schéma ci-dessous, présente l'évolution sur la période 2006-2010 du nombre de maladies professionnelles et du nombre de TMS pour le régime agricole et pour le régime général.

Evolution du nombre de maladies professionnelles et de TMS

au régime agricole et au régime général



Sources : Tableaux de sinistralité de l'année 2010 - Lien : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

- ◆ Pour le **régime agricole**, on constate une certaine stabilité tant au niveau du nombre de **maladies professionnelles** que du **nombre de TMS** avec toutefois une **légère augmentation** pour l'année 2010.

La part des TMS par rapport aux maladies professionnelles de 2010 est identique à celle des années précédentes (92%).

- ◆ Pour le **régime général**, le **nombre de maladies professionnelles** augmente de 2,7% en 2010 par rapport à 2009. On retrouve la même évolution concernant le **nombre de TMS** avec 43 241 TMS en 2010, soit une augmentation de plus de 5,1% par rapport à 2009, et

plus de 33%, par rapport à l'année 2006. En poids relatif, la part des TMS par rapport aux maladies professionnelles augmente de 8,4 points par rapport à 2006.

Véritable enjeu économique et social pour les entreprises et pour les salariés, le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique a ainsi fait de la lutte contre les TMS une de ses priorités depuis 2005. Une volonté qui se traduit par **la prise en compte du risque TMS comme une priorité du Plan Santé au Travail (PST-1 2005-2009).**

Dans cette perspective, le ministère a mis en place :

- un programme national de surveillance épidémiologique des TMS,
- une campagne de sensibilisation à la prévention des TMS dans les entreprises sur 3 ans.

La priorité TMS a été reprise dans le PST-2 2010-2014.

Dans le prolongement de la campagne de prévention des TMS engagée par les pouvoirs publics, **de nombreux acteurs** contribuent à l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention des TMS [le régime agricole, le régime général, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP), l'Agence Nationale et le réseau des Agences Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT / ARACT), l'Institut de Veille sanitaire (l'InVs)].

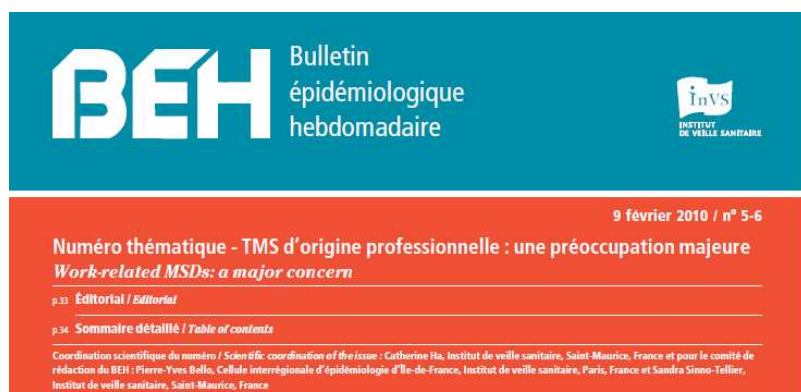
Dans son **PSST 2006-2010, la MSA** a retenu les TMS comme une de ses priorités.

Cette priorité TMS a également été reprise dans le PSST 2011-2015.

L'enquête Sumer 2003 menée par le ministère du travail (DARES) et avec la collaboration de plusieurs organismes dont la MSA, a mis en évidence la problématique des TMS et a recensé des données sur l'exposition aux contraintes posturales et articulaires. Celle-ci devrait être confirmée par l'enquête Sumer 2009, dont les résultats seront bientôt disponibles.

Le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH)

En 2005, l'InVS a publié dans le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH) un premier numéro thématique sur les TMS intitulé : « La surveillance épidémiologique des TMS » (BEH 2005 ; 44-45 : 217-28).



En 2010, a été édité un nouveau numéro thématique intitulé : « TMS d'origine professionnelle : une préoccupation majeure. » (BEH thématique 5-6/9 février 2010).

Ailleurs

Malgré des difficultés de comparaison internationale, les TMS sont très présents en Europe et dans l'ensemble des pays développés. Les TMS constituent le premier problème de santé d'origine professionnelle dont souffrent les travailleurs de l'Union Européenne. En 2005, 24,7% d'entre eux se sont plaints de douleurs dorsales, 22,8% de douleurs musculaires dans les bras et les jambes et 45% ont déclaré travailler dans des positions douloureuses ou fatigantes. La proportion des travailleurs exposés à des mouvements répétitifs a encore augmenté depuis 2000, pour atteindre 62,3% en 2005².

Les TMS occupent la première place des maladies professionnelles dans 5 pays européens (Belgique, Espagne, Finlande, Luxembourg et Suède) et sont en progression dans la plupart des pays.

Aux Etats-Unis, le nombre des TMS s'est multiplié par 6 en 10 ans (avec une forte augmentation dans les activités tertiaires et bureautiques).

² Source : Eurogip. Les troubles musculo-squelettiques en Europe-Définition et données statistiques. (Ref ;Eurogip-25/F)

La lutte contre les TMS : une priorité au niveau Européen...

Le 21/11/2005, **un accord européen**³ sur la réduction de l'exposition des travailleurs en agriculture aux risques des TMS d'origine professionnelle dans l'agriculture a été conclu à l'initiative de la Commission Européenne : il confirme, s'il en était besoin, la nécessité de lutter contre les TMS dans le secteur agricole !

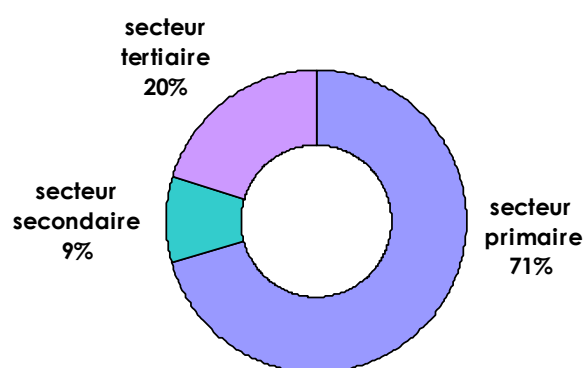
³ Accord européen sur la réduction de l'exposition des travailleurs aux risques de troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle en agriculture EFFAT / G.E.O.P.A-COPA le 21 novembre 2005.

I- LES TMS DES ACTIFS AGRICOLES

1- Population des actifs agricoles

La population des actifs agricoles s'élève à 1 757 159 personnes pour l'année 2010 dont 1 149 047 de salariés et 610 122 de non salariés (chefs d'exploitation, conjoints, aide familiaux et solidaires⁴).

Le graphique ci-contre présente la répartition de la population moyenne (2006-2010) des actifs agricoles (salariés et non salariés) selon les trois grands secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) dont la composition est précisée en annexe II.



Le secteur primaire est logiquement le plus important en population d'actifs agricoles puisqu'il regroupe toutes les activités de production agricole (culture et élevage). Pour ce secteur, les trois activités agricoles les plus importantes en population, sont les cultures spécialisées, les élevages spécialisés de gros animaux et la viticulture.

Le secteur secondaire concerne les activités de travaux agricoles, l'artisanat et les activités de transformation de matière première.

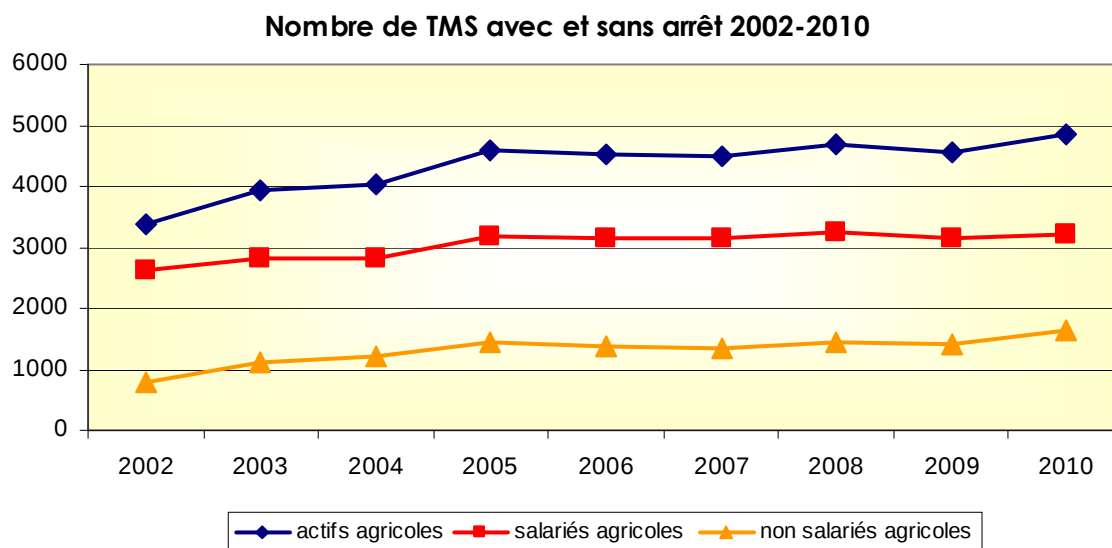
Le secteur tertiaire concerne les organismes professionnels et de services agricoles.

La répartition de cette population d'actifs agricoles est détaillée à l'annexe III.

⁴ Personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural)

2- Evolution du nombre de TMS

Le graphique, ci-dessous, présente l'évolution de 2002 à 2010 des TMS avec et sans arrêt pour la totalité des actifs agricoles regroupant les salariés agricoles et les non salariés agricoles.



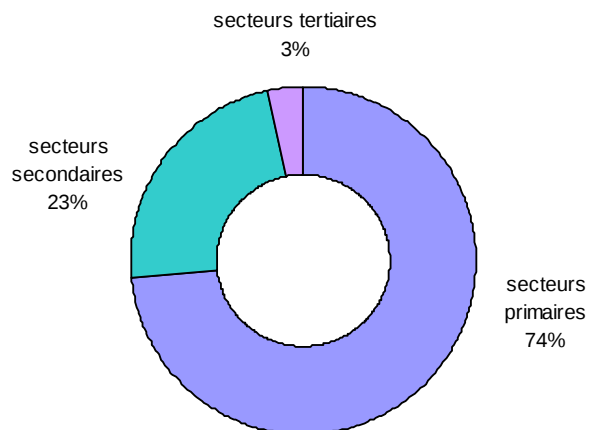
Le **nombre de TMS** augmente de 2002 à 2005 tant pour les salariés que pour les non salariés, puis se stabilise jusqu'en 2009. En 2010, on observe une légère hausse pour les non salariés.

3- Répartition des TMS

Pour l'année 2010, on dénombre 4 857 TMS dont 3 219 pour les salariés et 1 638 pour les non salariés.

Pour la période 2006-2010, les TMS représentent en moyenne **92% des MP** reconnues pour les actifs agricoles.

Le graphique ci-contre présente la répartition des TMS 2006-2010 selon les trois grands secteurs économiques.



Le secteur primaire totalise le plus grand nombre de TMS mais c'est aussi celui qui regroupe la population la plus importante. Dans ce secteur, trois activités agricoles concentrent le plus grand nombre de TMS et sont dans l'ordre décroissant : la viticulture, les élevages spécialisés de gros animaux et les cultures spécialisées.

Vient ensuite le secteur secondaire avec les coopératives du traitement de la viande de gros animaux.

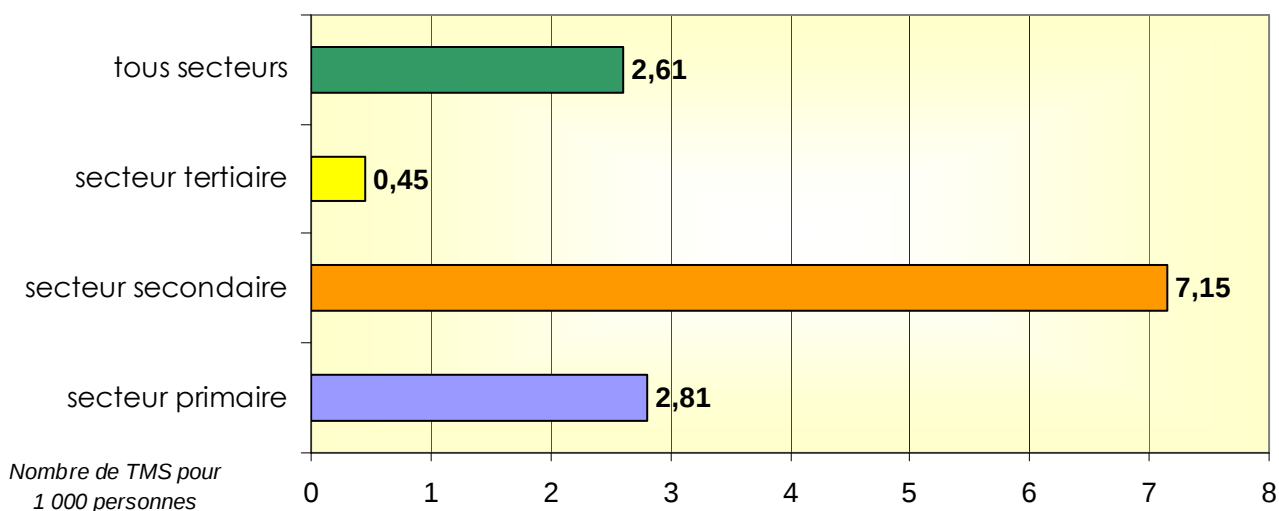
Très peu de TMS sont dénombrés dans le secteur tertiaire (activités de bureau et d'enseignement agricole) (Annexe IV).

4- Fréquence des TMS

Le graphique ci-après, présente la fréquence des TMS⁵ des actifs agricoles pour les trois grands secteurs économiques.

⁵ Fréquence : nombre de TMS pour 1 000 actifs agricoles.

FREQUENCE DES TMS PAR SECTEUR ECONOMIQUE 2006-2010



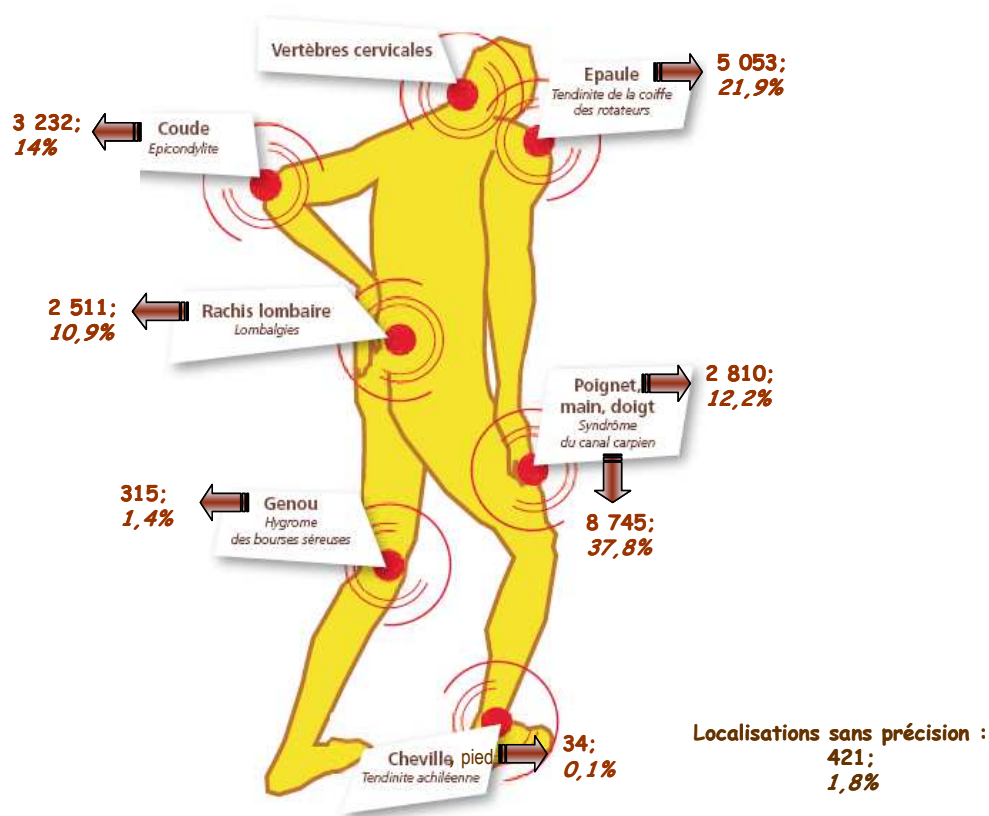
Pour la période 2006-2010, le secteur secondaire est celui où la fréquence des TMS est la plus importante (trois fois supérieure à celle de l'ensemble des actifs agricoles). Ce secteur regroupe notamment trois activités agricoles pour lesquelles la fréquence des TMS est la plus élevée : coopératives de traitement de la viande de gros animaux (45 TMS pour 1 000 personnes), de traitement des viandes de volailles (34‰) et les conserveries de produits autres que la viande (12‰).

Par ailleurs, l'indice est très bas pour le secteur tertiaire (Annexe V).

5- Localisation des TMS

Le graphique ci-après, présente le nombre cumulé de TMS avec et sans arrêt sur la période 2006-2010 selon la localisation physique.

Répartition des TMS avec et sans arrêt de travail selon la localisation. (Nombre cumulé de 2006 à 2010)



Le canal carpien est la localisation la plus fréquente avec plus du tiers des TMS avec et sans arrêt.

Les TMS de **l'épaule** affectent plus d'une personne sur cinq et sont en augmentation chaque année, passant de 891 TMS en 2006 à 1 105 en 2010. Les TMS du **coude** touchent plus d'une personne sur dix.

Ce qu'il faut retenir sur la période 2006-2010 pour les actifs agricoles

- ➔ Les TMS représentent 92 % des maladies professionnelles reconnues pour les actifs agricoles.
- ➔ Le secteur économique primaire a le plus grand nombre de TMS, mais c'est aussi le plus important en population d'actifs agricoles.
- ➔ Le secteur économique secondaire est le plus touché en fréquence avec 7,2 TMS pour 1 000 actifs agricoles.
- ➔ Le syndrome du canal carpien est le trouble musculo-squelettique le plus fréquent, il constitue plus du tiers des TMS avec et sans arrêt. Les affections de l'épaule représentent 22% des TMS, elles sont en augmentation chaque année.

II- LES TMS DES SALARIES AGRICOLES

Deux indicateurs sont utilisés :

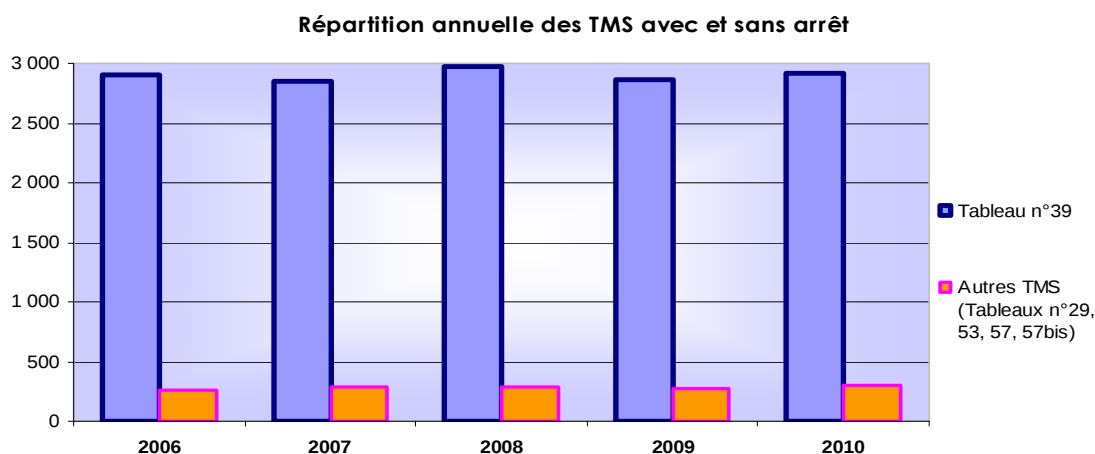
- **le nombre de TMS, avec et sans arrêt** de travail, qui ont donné lieu à un remboursement de soins et/ou à un versement d'indemnités journalières (IJ),
- **le nombre de TMS graves** qui ont donné lieu à une première attribution de rente (taux IPP $\geq 10\%$) ou à l'attribution d'une indemnité en capital (taux IPP $< 10\%$) au cours de la période considérée.

Une période de 5 ans a été retenue pour tenir compte des variations annuelles et du faible nombre de certaines maladies professionnelles.

II-A EVOLUTION ET REPARTITION DU NOMBRE DE TMS RECONNUS

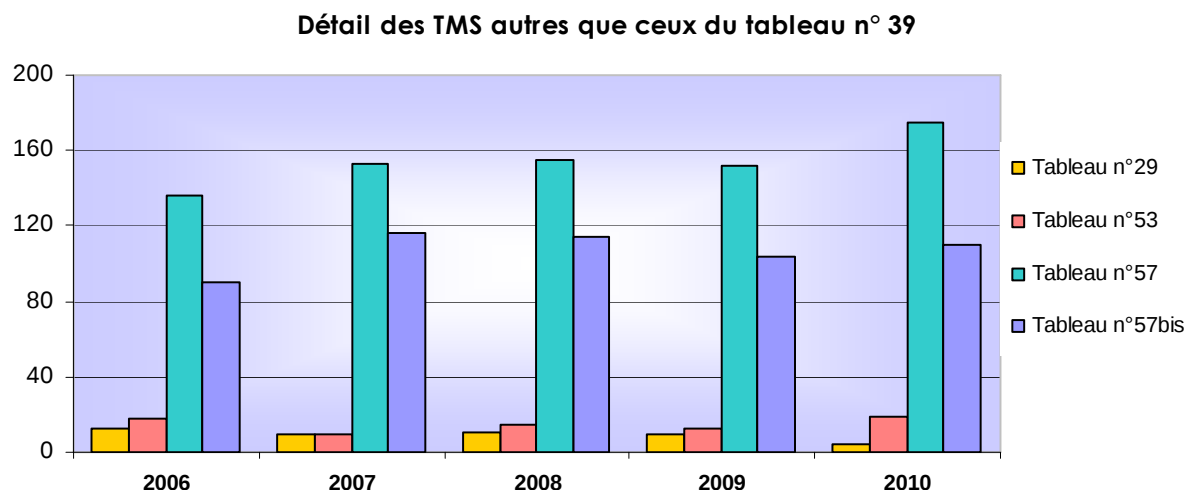
Pour la période 2006–2010, les TMS représentent 95% des maladies professionnelles reconnues pour les salariés agricoles.

1- Evolution annuelle du nombre de TMS avec et sans arrêt de travail, selon les tableaux de MP



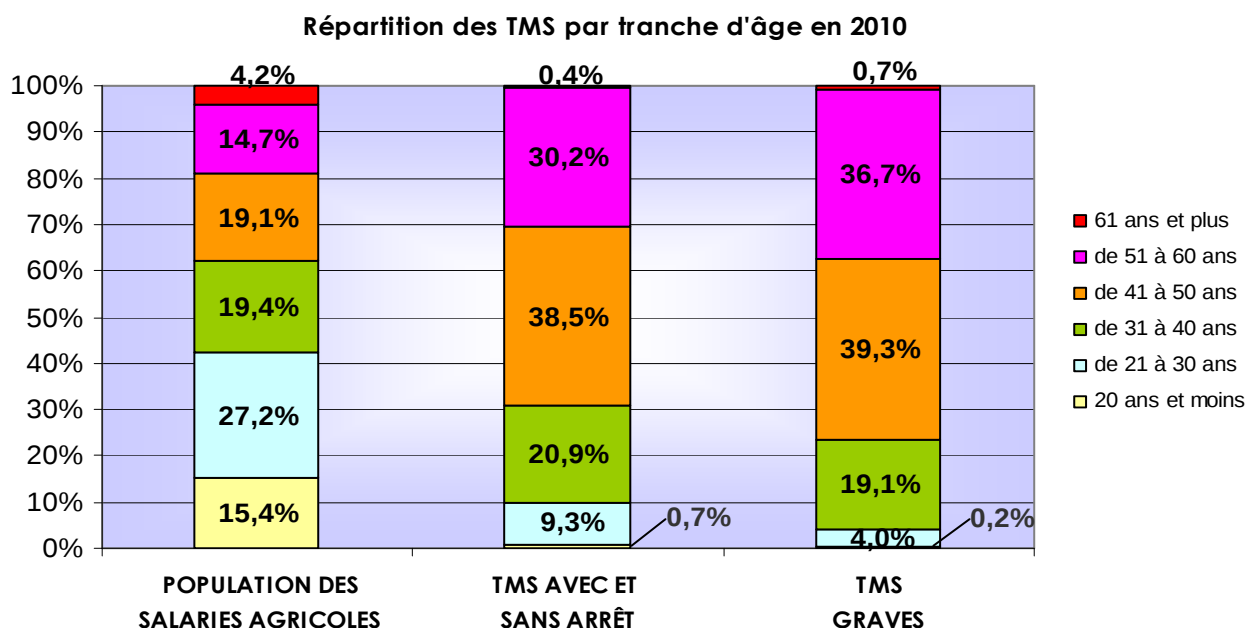
Les affections péri-articulaires (tableau n° 39) représentent à elles seules plus de 90% des TMS. Toutefois ce tableau a pour caractéristique de regrouper quinze pathologies du membre supérieur et du membre inférieur (Annexe I). Après plusieurs années d'augmentation (11% en moyenne par année), le nombre de ces affections se stabilise au cours des cinq dernières années (Annexe VI).

Le graphique ci-dessous présente les autres TMS hors tableau 39



On note une certaine stabilité dans tous les tableaux avec toutefois une hausse du nombre de TMS sur le tableau 57 pour l'année 2010.

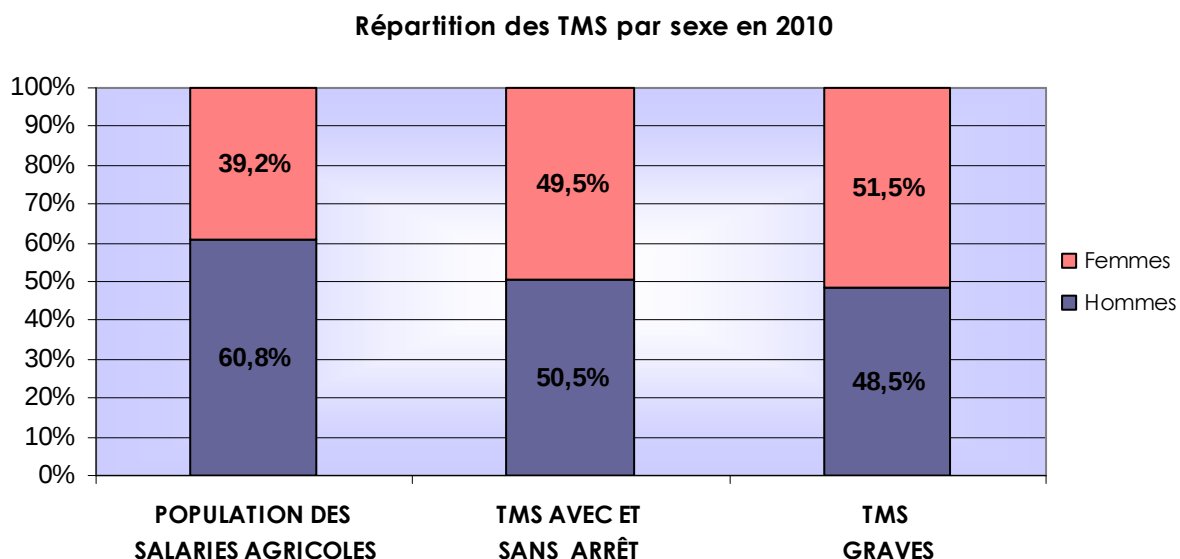
2- Nombre de TMS selon les tranches d'âge en 2010



Dans l'histogramme ci-dessus la population salariée agricole⁶ a été répartie en six tranches d'âge. Elle est majoritairement âgée de moins de 41 ans (62%). En revanche, les TMS concernent surtout les salariés de 41 ans et plus (69% des TMS avec et sans arrêt de travail et 77% des TMS graves) (Annexe VII).

⁶ Population des salariés agricoles : nombre de salariés employés dans l'année (source : DERS – tableau de bord du salariat année 2009)

3- Nombre de TMS selon le sexe en 2010



La population salariée agricole est majoritairement masculine (61%). Toutefois, les femmes sont davantage concernées par les TMS avec 3,5 maladies pour 1 000 affiliées contre 2,3 chez les hommes.

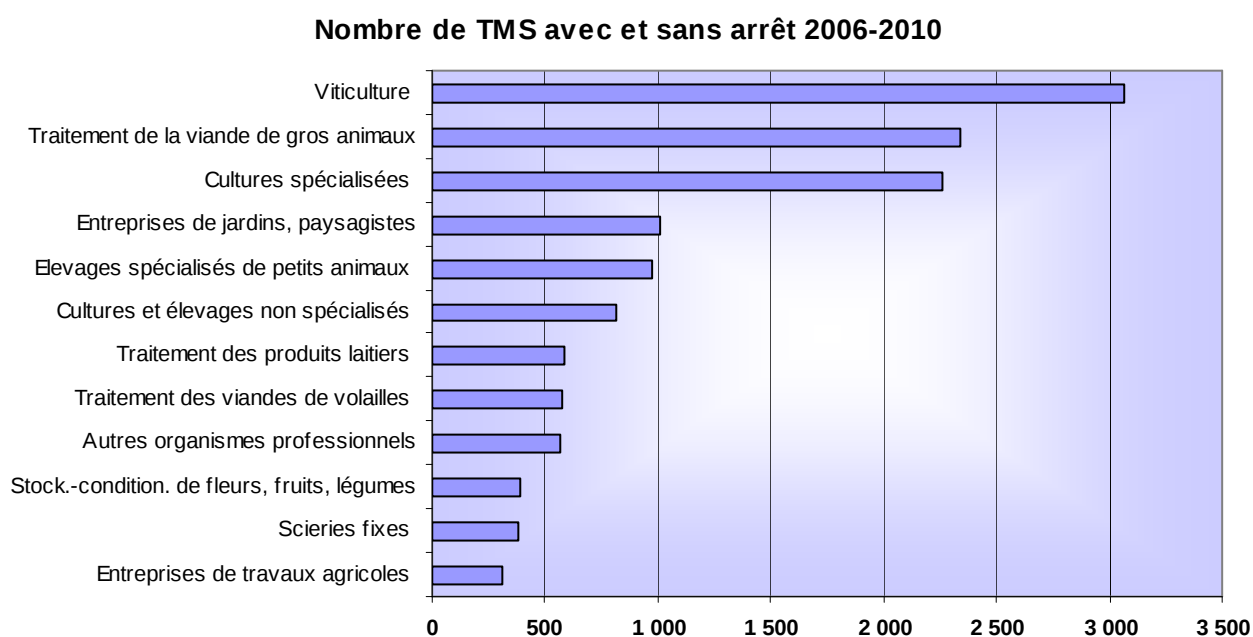
Cet écart est très marqué pour les seules affections péri-articulaires du tableau n°39 (fréquence : femmes 3,4‰ versus hommes 2,0‰). En revanche, pour les quatre autres tableaux « TMS », les hommes sont plus fréquemment atteints (fréquence : hommes 0,4‰ versus femmes 0,1‰).

Les femmes exercent le plus souvent des métiers nécessitant des gestes fins et répétitifs des membres supérieurs (attachage de la vigne, gavage, traite d'animaux et conditionnement des produits transformés). Par contre, les hommes sont plutôt affectés à des postes de travail nécessitant une force physique importante (manutention manuelle de charges, conduite de machine, travaux de bûcheronnage), ce qui peut expliquer ces différences.

II-B Les TMS par secteur d'activité professionnelle

1- Nombre de TMS avec et sans arrêt de travail

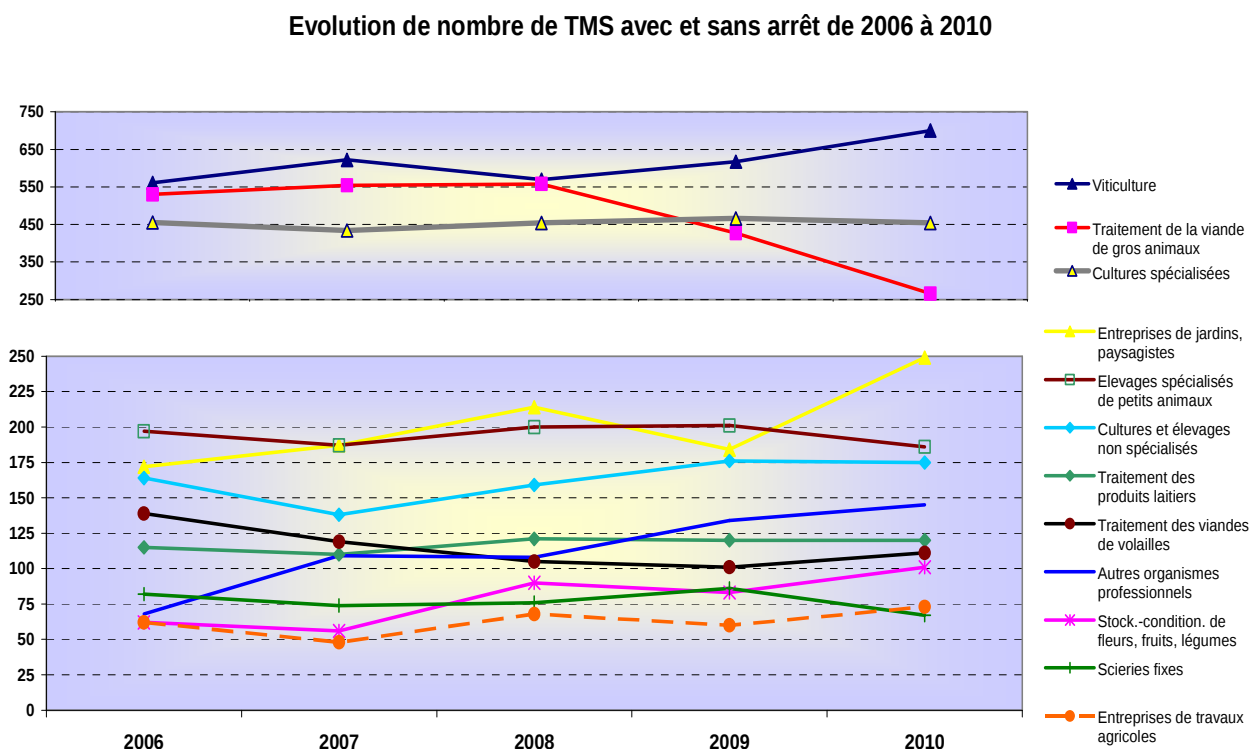
Le graphique suivant présente le nombre cumulé des TMS avec et sans arrêt (2006-2010) pour les douze secteurs professionnels les plus touchés (Annexe VIII).



Les secteurs de la viticulture, du traitement de la viande de gros animaux et des cultures spécialisées regroupent à eux trois, plus de la moitié des TMS reconnus.

2- Evolution des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel

Le graphique suivant reprend l'évolution annuelle du nombre de TMS avec et sans arrêt pour la période 2006-2010 dans les douze secteurs professionnels les plus touchés.



L'évolution des TMS avec et sans arrêt de travail sur la période 2006-2010 montre une relative stabilité pour le secteur des cultures spécialisées.

Par contre, avec -38% de TMS en 2010, le secteur de traitement de la viande de gros animaux continue sa baisse déjà constatée en 2009 avec -24%. Celui de la viticulture connaît quant à lui une augmentation de 25% entre 2006 et 2010.

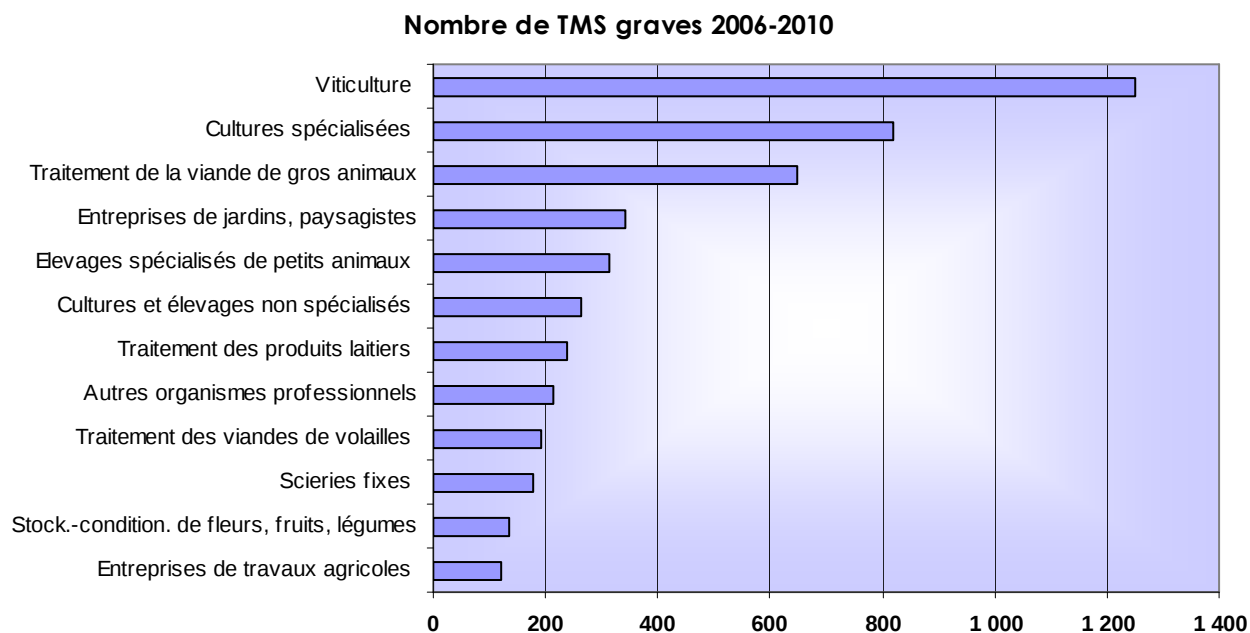
Un « Zoom » sur les salariés de ces 3 secteurs est réalisé après le chapitre sur les TMS graves.

Le secteur entreprises de jardins, paysagistes accuse une forte hausse avec 35% de TMS en plus en 2010 par rapport à 2009.

Les autres secteurs d'activité ont un nombre de TMS compris entre 70 et 190 par an.

3- Nombre de TMS graves

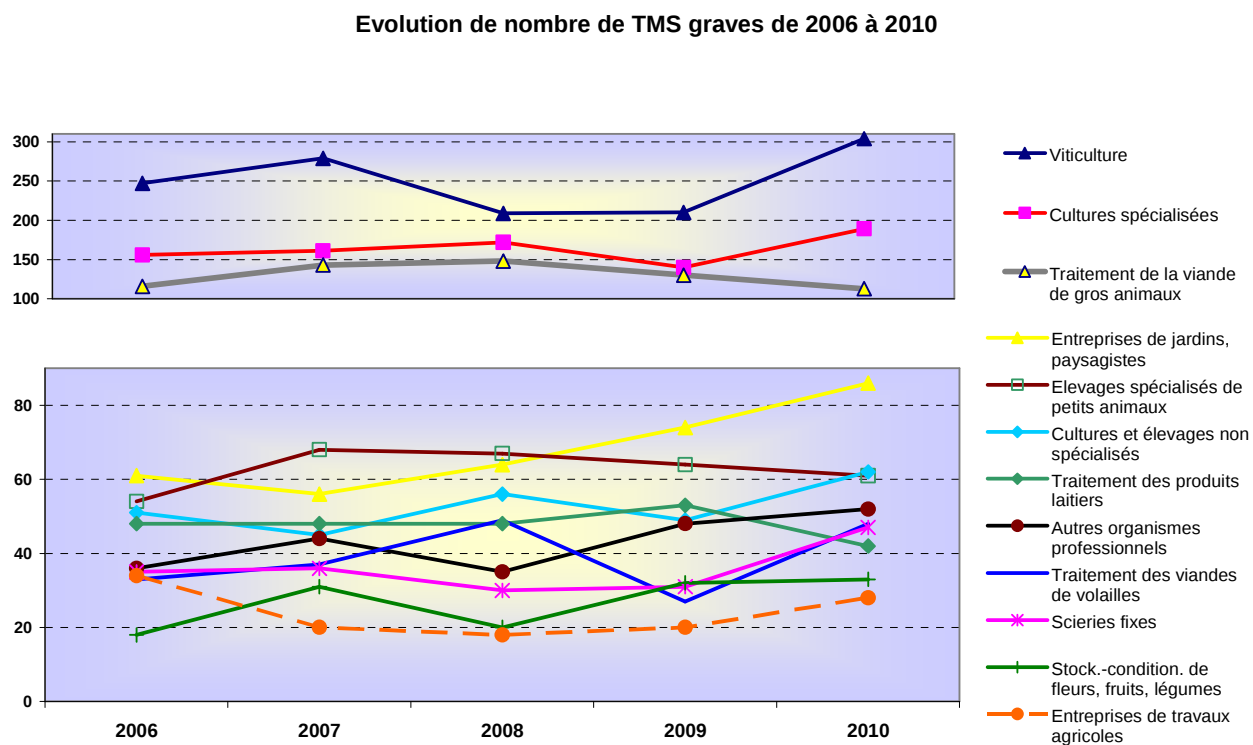
Le graphique suivant présente le nombre cumulé des TMS graves (2006-2010) pour les douze secteurs professionnels les plus touchés (Annexe VIII).



Le nombre de TMS graves est particulièrement élevé pour la viticulture (22%) et à un degré moindre pour les cultures spécialisées (14%) et le traitement de la viande de gros animaux (11%).

4- Evolution des TMS graves

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution annuelle du nombre de TMS graves pour la période 2006-2010 pour les douze secteurs professionnels les plus touchés.



Avec 304 TMS graves, la viticulture reste le secteur le plus exposé. Après une baisse en 2008 (- 25%) son nombre de TMS graves se stabilise en 2009 et augmente fortement en 2010 avec 45% d'évolution.

Dans les cultures spécialisées, le nombre de TMS est en hausse en 2010. Le secteur de traitement de la viande de gros animaux affiche une légère tendance à la baisse sur les deux dernières années.

En 2010, les TMS pour le secteur des entreprises de jardins, paysagistes sont en hausse de 16% par rapport à 2009.

Les autres secteurs d'activité ont un nombre de TMS compris entre 25 et 90 par an.

ZOOM sur les salariés des 3 secteurs les plus touchés...

La viticulture

Les salariés en viticulture sont très concernés par les TMS. Ils sont très fréquemment soumis à des contraintes gestuelles et posturales de façon prolongée, en particulier, posture accroupie et courbée pour accéder à la vigne. Les contraintes physiques sont également importantes notamment les gestes répétitifs (taille de la vigne) et le port de charges. Ils sont soumis aux intempéries⁷. Depuis 2008 le nombre de TMS est en hausse chaque année. De plus, le nombre de TMS graves resté stable de 2008 à 2009, progresse fortement en 2010.



Le traitement de la viande de gros animaux



Les salariés des coopératives de traitement de la viande sont surexposés aux contraintes articulaires. Ils effectuent des gestes répétitifs à une cadence souvent élevée. Ces salariés restent debout une grande partie du temps, ont très souvent les bras en l'air, portent des charges lourdes et travaillent en milieu froid et humide⁷.

Après une période relativement stable jusqu'en 2008, le nombre de TMS est en nette régression depuis 2009. Cette baisse peut s'expliquer entre autre par le passage au régime général d'entreprises de traitement de la viande de gros animaux, qui adhéraient auparavant au régime agricole.

De même, les TMS graves qui avaient connu une légère augmentation jusqu'en 2008, sont actuellement en légère baisse sur les 2 dernières années.

Les cultures spécialisées

Les salariés du secteur sont essentiellement soumis à des postures inconfortables (station debout prolongée, travail accroupi ou en torsion), et à des contraintes articulaires associées à des gestes répétitifs liés à la cueillette, à la récolte.

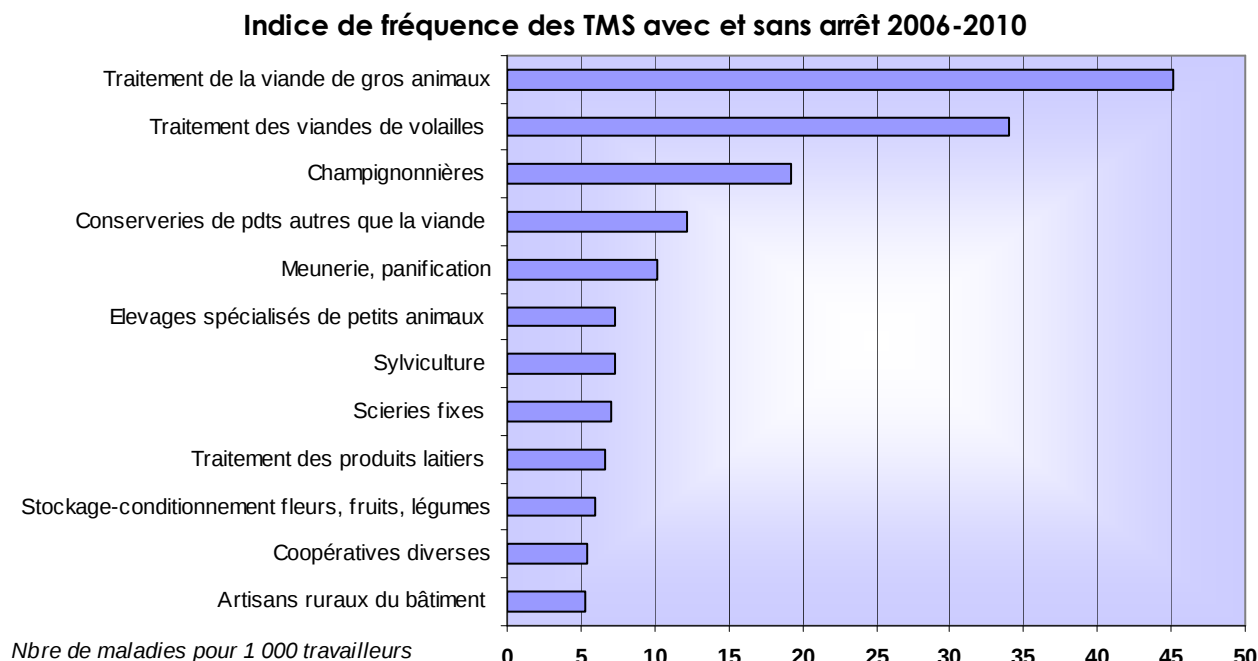
Ils travaillent souvent à l'extérieur et sont soumis aux intempéries⁷. Le nombre de TMS est relativement stable hormis pour les TMS graves où l'on constate de façon globale une augmentation en 2010



⁷ Source : L'enquête Sumer 2003

5- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel

Le graphique suivant présente l'indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt pour les douze secteurs professionnels les plus touchés (Annexe IX).



Les 5 secteurs d'activité pour lesquels on retrouve un indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt élevé sont : le traitement de la viande de gros animaux, le traitement de la viande de volailles, les champignonnières, les conserveries ainsi que la meunerie panification.

Par rapport aux données relatives au nombre de TMS avec et sans arrêt, apparaissent parmi les 12 secteurs dont l'indice de fréquence est le plus élevé, 3 autres secteurs qui sont : les champignonnières, les conserveries ainsi que la meunerie panification.

Pour ce dernier secteur, l'indice de fréquence qui avait pratiquement doublé en 2009 par rapport à 2008 (16,4 pour 1 000 contre 8,9‰) retrouve pour 2010 une valeur moindre (12,9‰) mais qui reste forte. Cette évolution est à relativiser vu le très petit nombre de TMS enregistrés.

Par ailleurs, le secteur des conserveries, avec un indice stable de 2005 à 2008 (entre 12,5‰ et 14,0‰) voit celui-ci baisser nettement en 2009 à 8,9 pour 1 000 affiliés puis augmenter en 2010 à 11,6‰)

La viticulture, les cultures spécialisées, les entreprises de jardins espaces verts, les entreprises de travaux agricoles, les cultures non spécialisées ainsi que les Organismes Professionnels qui figuraient dans les données relatives au nombre de TMS avec et sans arrêt n'apparaissent plus parmi les douze secteurs les plus touchés.

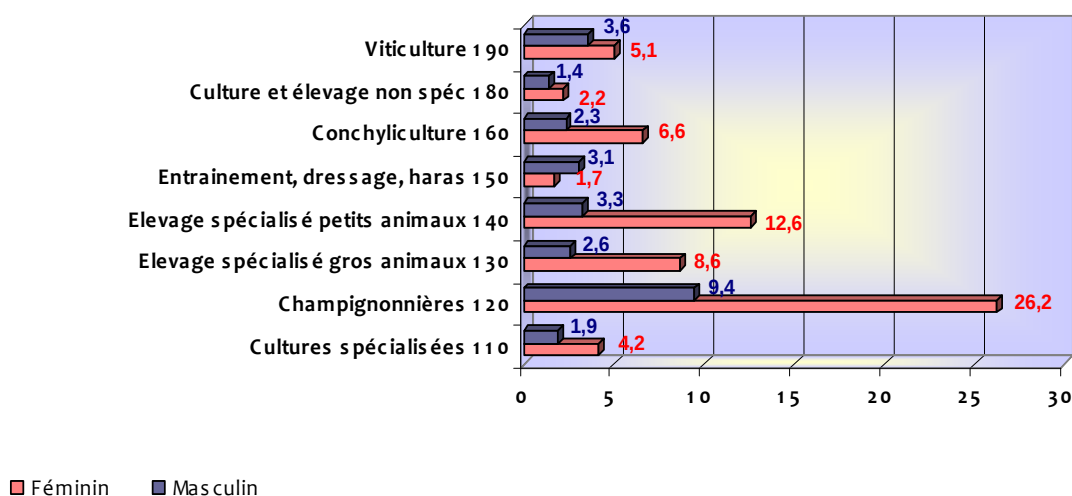
6- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel et par sexe

Les graphiques présentés dans ce point reprennent par secteur et par sexe l'indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt pour l'année 2010.

Valeur p : résultat obtenu suite au test du Khi deux (test exact de Fisher en cas de faible effectif) : si la valeur du p est $< 0,05$, on conclut que la différence entre les taux est statistiquement significative

● Dans le secteur : cultures élevage

Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt par sexe
Secteur culture élevage - Année 2010



Seul le secteur entraînement dressage, haras a un indice plus élevé chez **les hommes** que chez les femmes (3,1 versus 1,7), mais cette différence n'est pas significative.

Pour tous les autres secteurs, l'indice de fréquence est significativement plus élevé chez **les femmes** que chez les hommes, en particulier pour les activités exercées dans les champignonnières (26,2 versus 9,4 ; $p=0,010$) et dans les élevages spécialisés de petits animaux (12,6 versus 3,3 ; $p<10^{-4}$).

● Dans le secteur : travaux forestiers

Ce secteur est caractérisé par une population majoritairement masculine.

Les hommes sont plus concernés que les femmes par les TMS dans les secteurs de la sylviculture et l'exploitation du bois, mais, aucune différence de l'indice de fréquence n'a été mise en évidence entre les deux sexes.

	Hommes	Femmes
310 Sylviculture	8,8	2,4
330 Exploitations de bois	4,1	2,8
340 Scieries fixes	6,5	8,3

Par contre l'indice de fréquence est significativement plus élevé chez **les femmes** que chez les hommes dans les scieries (8,3 versus 6,5 ; $p < 10^{-4}$).

● Dans le secteur : ETA-JEV

	Hommes	Femmes
400 Entreprises de travaux agricoles	1,8	4,5
410 Entreprises de jardins, paysagiste.	4,4	2,7

Ce sont principalement les hommes qui travaillent dans ces deux filières.

On retrouve dans les entreprises de jardins paysagistes un indice de fréquence près de 2 fois plus élevé chez **les hommes** que chez les femmes. Cette différence est significative ($p = 0,033$).

Par contre, bien que **les femmes** soient 4 fois moins nombreuses que les hommes dans les entreprises de travaux agricoles, elles ont un indice de fréquence significativement plus élevé que chez les hommes (4,5 versus 1,8 ; $p = 0,0001$).

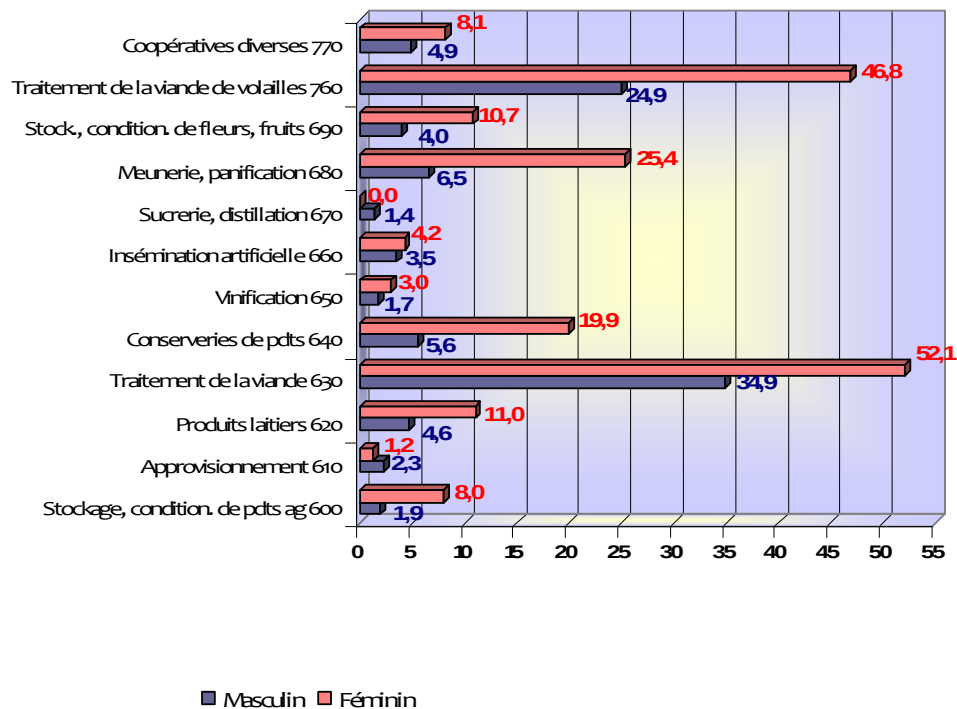
● Dans le secteur : artisanat et rural

Ces 2 secteurs emploient peu ou pas de personnel féminin et représentent au total 10% des affiliés. Des TMS ont concerné uniquement chez les hommes.

	Hommes	Femmes
500 Artisans ruraux du bâtiment	5,6	0,0
510 Autres artisans ruraux	5,9	0,0

● Dans le secteur : coopération

Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt par sexe
Secteur coopération - Année 2010



L'indice de fréquence est significativement plus élevé chez **les femmes** que chez les hommes en particulier pour les activités exercées dans :

- le traitement de la viande de gros animaux (52,1 versus 34,9 ; $p = 0,001$),
- le traitement de la viande de volailles (46,8 versus 24,9 ; $p = 0,001$),
- la conserverie de produits agricoles autres que la viande (19,9 versus 5,6 ; $p = 0,0002$).

Les femmes sont également plus touchées que les hommes par les TMS dans le secteur de la meunerie panification (25,4 versus 6,5), mais cette différence n'est pas significative.

L'indice de fréquence des TMS est plus élevé chez **les hommes** que chez les femmes dans les secteurs approvisionnement et sucrerie distillation, mais cette différence n'est pas significative.

● Dans le secteur : organisme professionnel

L'indice de fréquence des TMS est significativement plus élevé chez **les femmes** que chez les hommes dans les organismes agricoles (Mutualité agricole : $p = 0,002$; Crédit agricole : $p = 0,004$; autres OPA : $p < 10^{-4}$).

	Hommes	Femmes
801 Mutualité agricole (bureau)	0,1	1,4
811 Crédit agricole (bureau)	0,0	0,4
821 Autres organismes professionnels	0,3	1,9

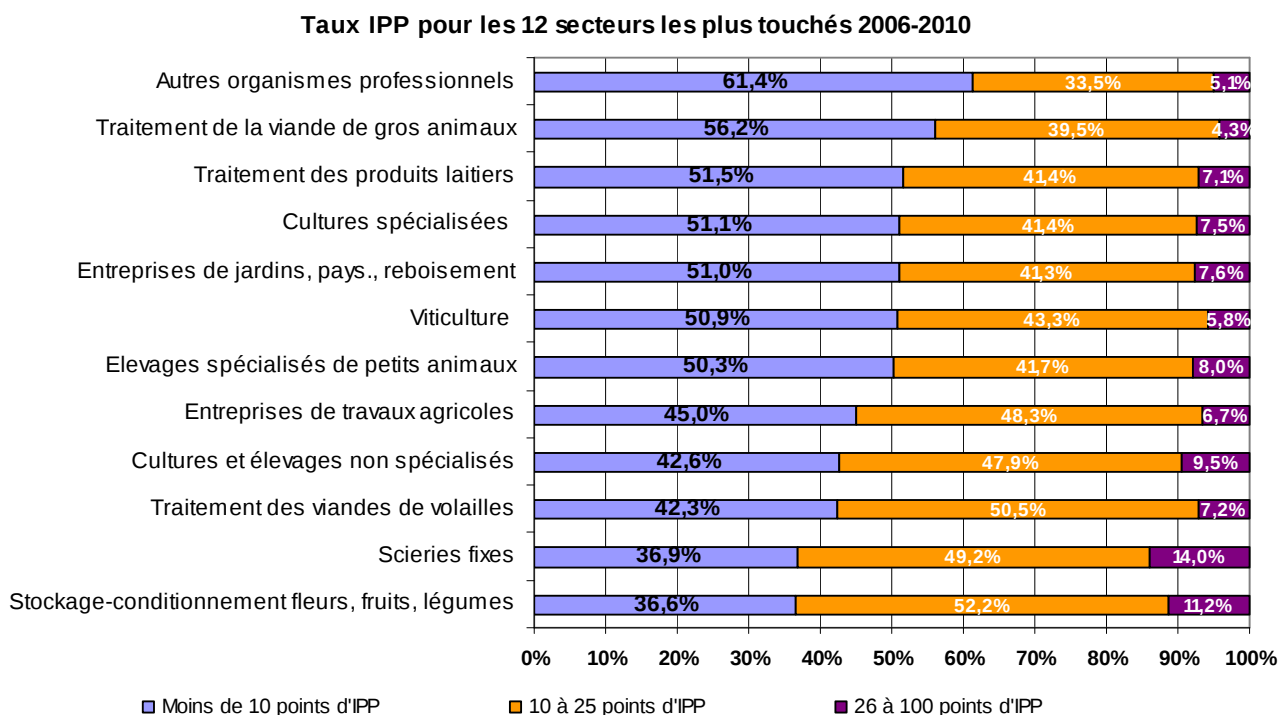
● Dans le secteur : activités diverses

Dans ce secteur sont regroupées des activités hétéroclites comme les gardes-chasse et gardes-pêche (900), les jardiniers, gardes forestiers, gardes de propriété (910), les organismes de remplacement (920), les membres bénévoles (940), les établissements privés d'enseignement agricole : élèves (950) et personnels enseignants (970), les travailleurs handicapés des CAT (980).

En 2010, l'indice de fréquence des TMS est plus élevé chez **les hommes** travaillant comme jardiniers, gardes de propriété (2,1 versus 0,8) ainsi que ceux relevant des organismes de remplacement (0,7 versus 0,5), toutefois ces différences ne sont pas significatives.

7- Gravité des TMS selon le secteur professionnel

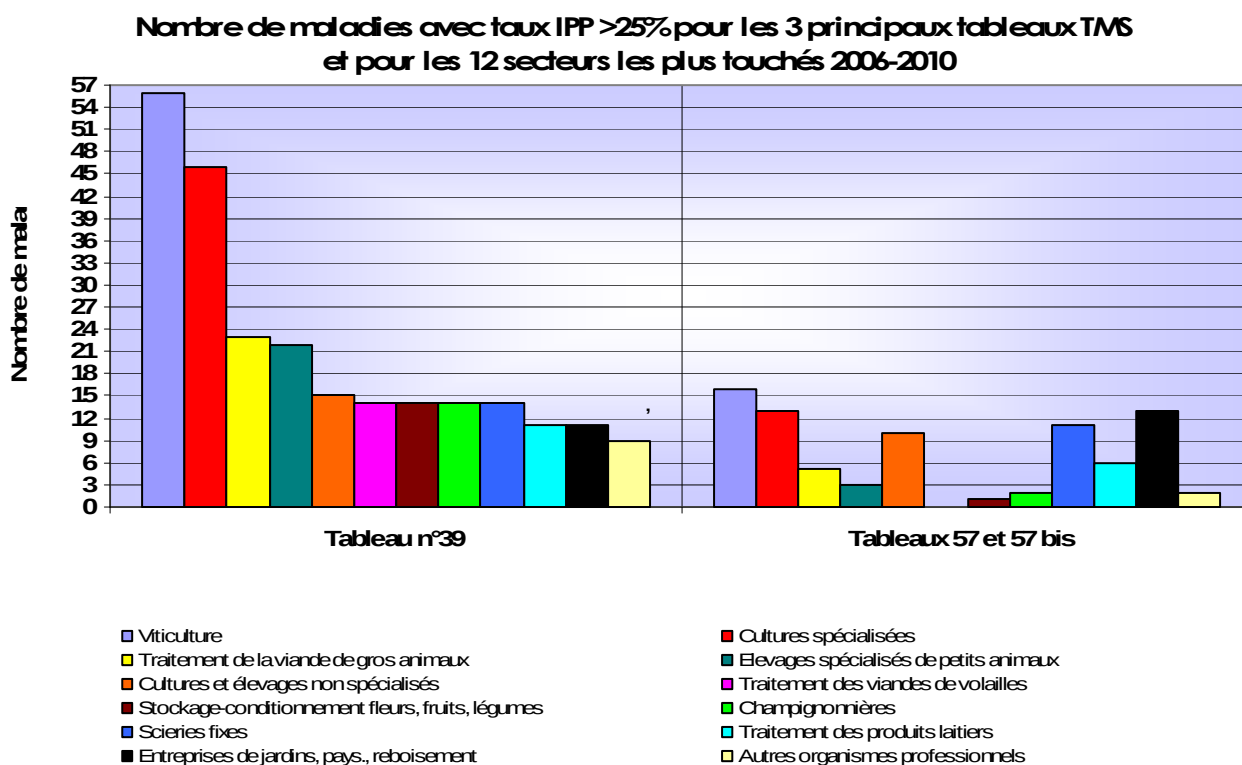
Le graphique suivant présente la répartition des TMS graves dans les douze secteurs professionnels les plus touchés. L'évaluation de la gravité est déterminée par le taux d'incapacité permanente partielle (IPP) sur 5 ans.



Le secteur « Autres organismes professionnels » est celui pour lequel la part des maladies avec un taux d'IPP de moins de 10 points est la plus importante (61%).

Parmi ces douze secteurs, les Scieries et les coopératives de stockage-conditionnement fleurs, fruits, légumes ont la **proportion de rentes** avec des taux IPP supérieurs à 25% la plus importante. Ces rentes correspondent à des TMS invalidants.

Le graphique suivant présente le nombre de maladies graves pour les trois principaux tableaux de maladies professionnelles.



Le plus grand nombre d'affections péri-articulaires graves (tableau n° 39) est comptabilisé en viticulture, en cultures spécialisées et en coopératives de traitement de la viande de gros animaux.

D'autre part, les secteurs de la viticulture, des cultures spécialisées et les entreprises de jardins, paysage, reboisement sont les plus concernés par les affections graves du rachis lombaire consécutives aux vibrations (tableau n° 57) et consécutives à la manipulation de charges lourdes (tableau n° 57 bis).

II-C LE COUT DES TMS DES SALARIES AGRICOLES POUR LA MSA

Le coût total prend en compte l'ensemble des prestations versées au titre des maladies professionnelles, au cours de l'année considérée. Il résulte en fait de la somme des montants estimés et/ou versés pour 4 types de prestations : soins de santé, indemnités journalières, budget global (hospitalisation publique) et capitaux de rente.

Le coût moyen annuel par TMS retenu dans cette étude est celui apprécié à partir du nombre de maladies avec ou sans arrêt de travail (coût total/nombre de TMS avec et sans arrêt).

Pour situer le coût des TMS par rapport au coût global des AT/MP, trois chiffres importants sont à retenir :

- le coût total des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles (AT/MP) : 345 800 000 € avec **un coût moyen de 5 100 €**,
- le coût total des maladies professionnelles (tous tableaux confondus) : 79 500 000 € avec **un coût moyen de 22 600 €**,
- le coût total des TMS : 70 100 000 € avec **un coût moyen de 21 800 €**.

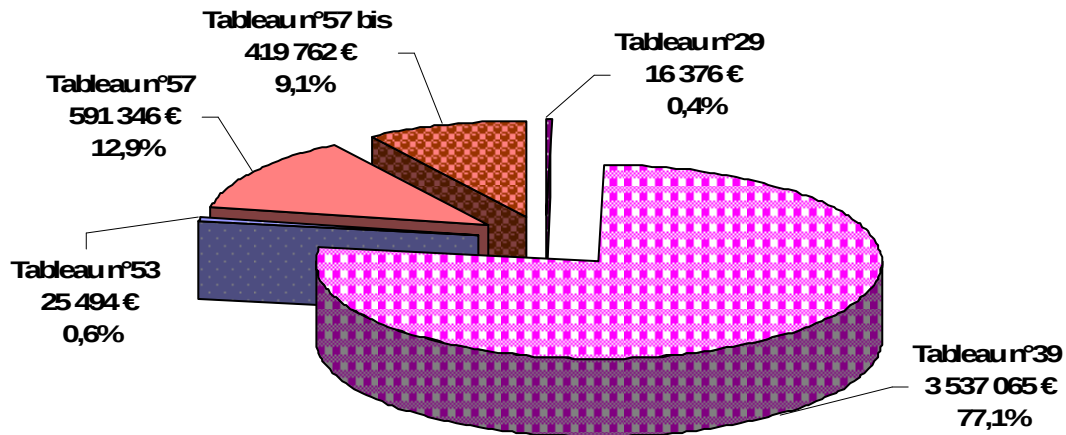
Le coût des TMS représente **88%** du coût total des maladies professionnelles.

1- Les soins de santé

Le montant des soins de santé qui s'élève à 4 590 043 euros pour l'année 2010, comprend la somme des prestations suivantes (hors budget global de l'hospitalisation publique) : les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée.

La figure ci-après détaille le montant des soins de santé en euros, réparti par tableau de maladie professionnelle concernant les TMS (Annexe X).

Coût 2010 des TMS : montant des soins de santé



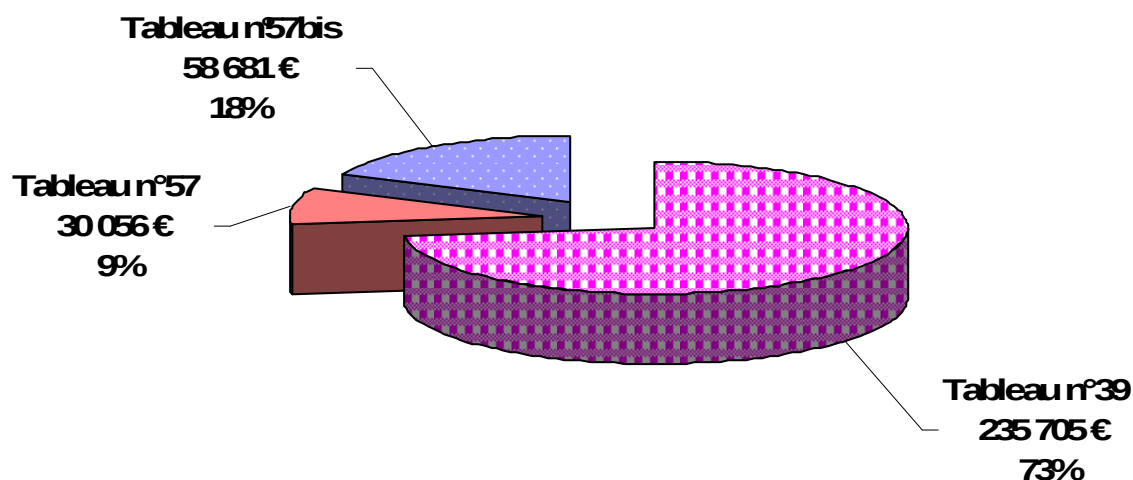
Les coûts des soins de santé proviennent essentiellement pour les trois quarts des affections péri-articulaires (tableau 39). Les affections du rachis lombaire (tableaux 57 et 57 bis) représentent 1/5 de ces coûts.

2- Le budget global

Le montant du budget global des hospitalisations liées aux TMS s'élève à 457 235 euros pour l'année 2010. Il correspond aux dépenses d'hospitalisation publique inscrites au budget global.

La figure ci-après détaille le montant du budget global en euros, réparti par tableau de maladies professionnelles (Annexe X).

Coût 2010 des TMS : frais d'hospitalisation publique (budget global)



Plus de deux tiers des frais d'hospitalisation publique liées aux TMS professionnels sont le fait des affections péri-articulaires (tableau 39), près d'un tiers, des affections du rachis lombaire (tableaux n° 57 et 57 bis).

En 2010, aucune dépense n'a été indiquée pour les tableaux de maladies professionnelles n° 53.

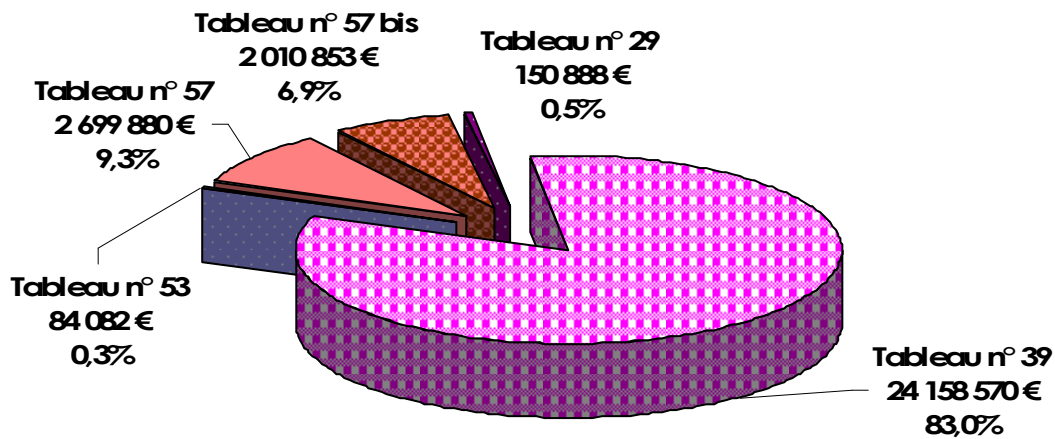
3- Les indemnités journalières (IJ)

Le montant des indemnités journalières s'élève à 29 104 272 euros pour l'année 2010. Il correspond aux sommes versées en compensation de la perte de revenu liée aux arrêts de travail.

Pour 2010, 696 383 jours d'arrêt ont été enregistrés.

La figure ci-après détaille le montant des indemnités journalières selon les tableaux de maladies professionnelles (Annexe X).

Coût 2010 des TMS : montant des IJ



Les affections péri-articulaires représentent 83 % des indemnités journalières.

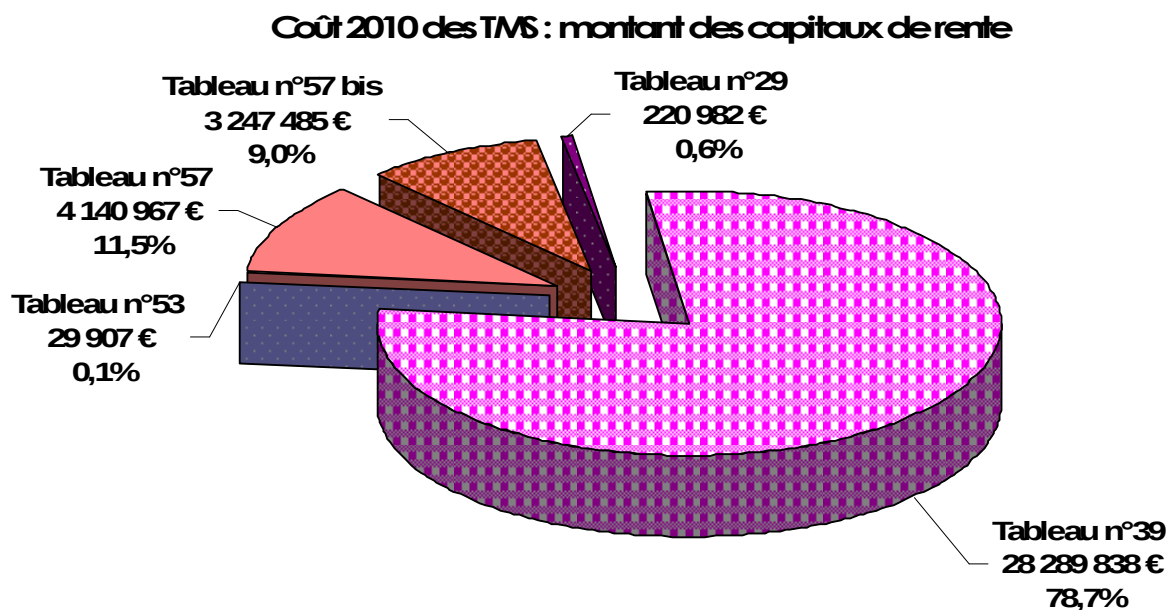
4- Les capitaux de rente

Le montant des capitaux de rente s'élève à 35 929 180 euros pour l'année 2010. Ces capitaux correspondent aux montants versés ou estimés pour le paiement des rentes anciennement et nouvellement attribuées (Annexe X).

Les montants des capitaux de rentes comprennent :

- les indemnités en capital et les capitaux représentatifs des rentes attribuées aux victimes atteintes d'une incapacité permanente partielle,
- les capitaux correspondant aux accidents mortels dont le caractère professionnel a été reconnu.

La figure suivante présente le montant des capitaux de rente ventilé par tableau de maladies professionnelles.



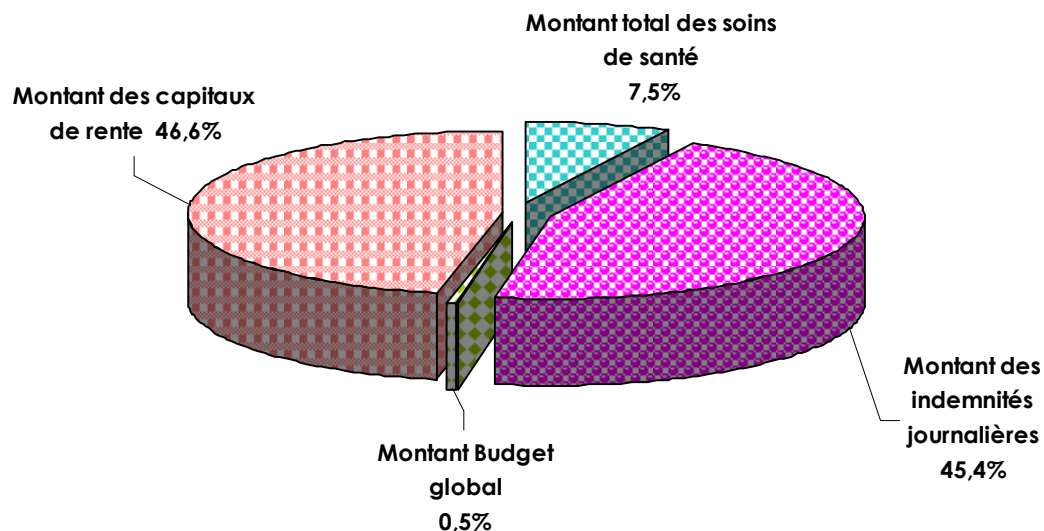
Près des quatre cinquièmes des montants des capitaux de rente sont le fait des affections péri-articulaires.

5- Le coût total

Le coût total des TMS des salariés agricoles s'élève à 70 080 730 euros pour l'année 2010 (Annexe X). Il représente la somme des montants détaillés dans les quatre rubriques précédentes.

La figure ci-après, récapitule les différentes prestations composant le coût total des TMS.

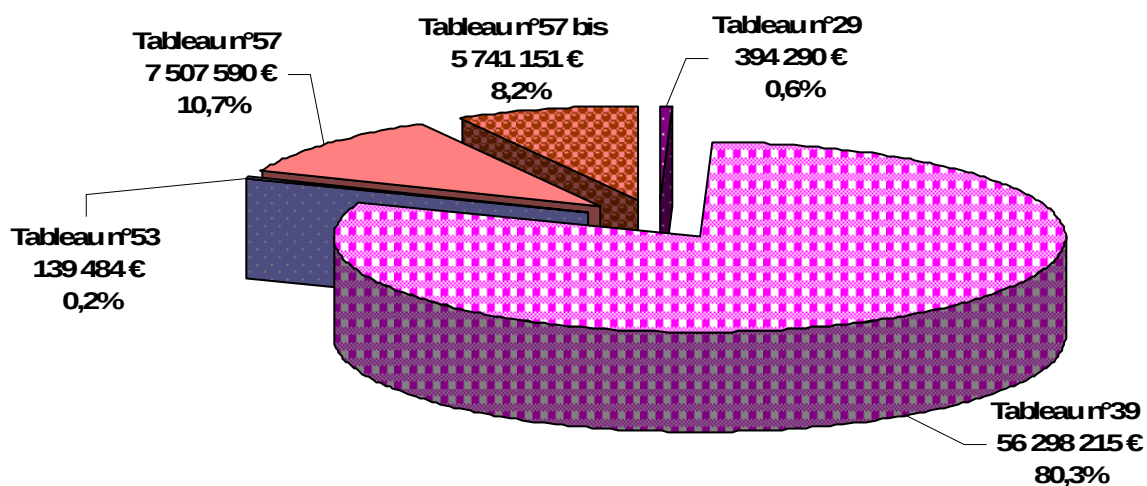
Répartition du coût total 2010 des TMS selon les 4 types de prestations



Le premier poste des dépenses est celui des capitaux de rentes (47%) puis celui des indemnités journalières (45%).

La figure ci-dessous détaille le montant du coût total réparti par tableau de maladies professionnelles (Annexe X).

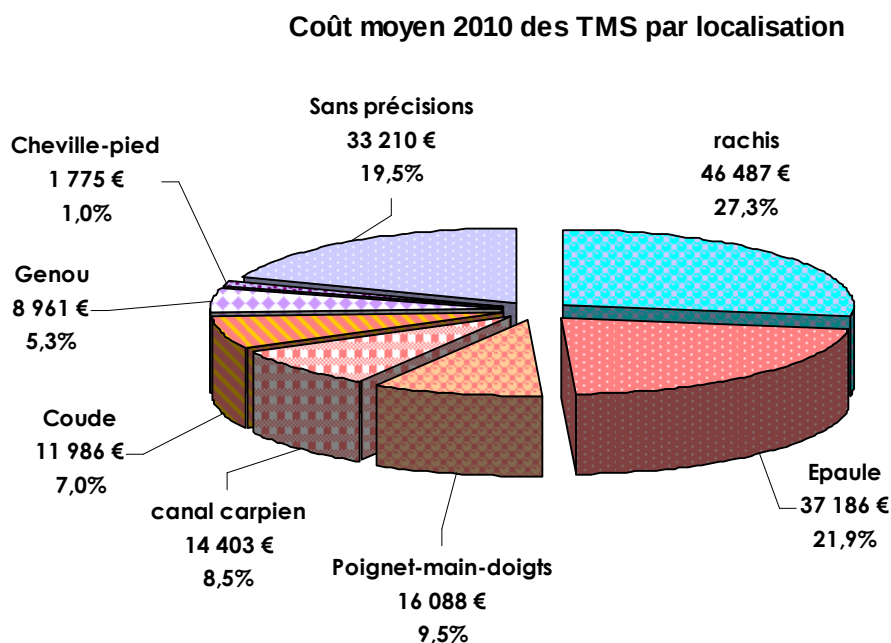
Coût total 2010 des TMS par tableau



L'essentiel du coût total des TMS est lié aux affections péri-articulaires (80%). La part des affections du rachis lombaire (tableaux 57 et 57 bis) est cependant conséquente (19%).

6- Le coût moyen selon la localisation des pathologies

Le graphique ci-après détaille le montant du coût moyen pour l'année 2010 selon la localisation des pathologies (Annexe XI).



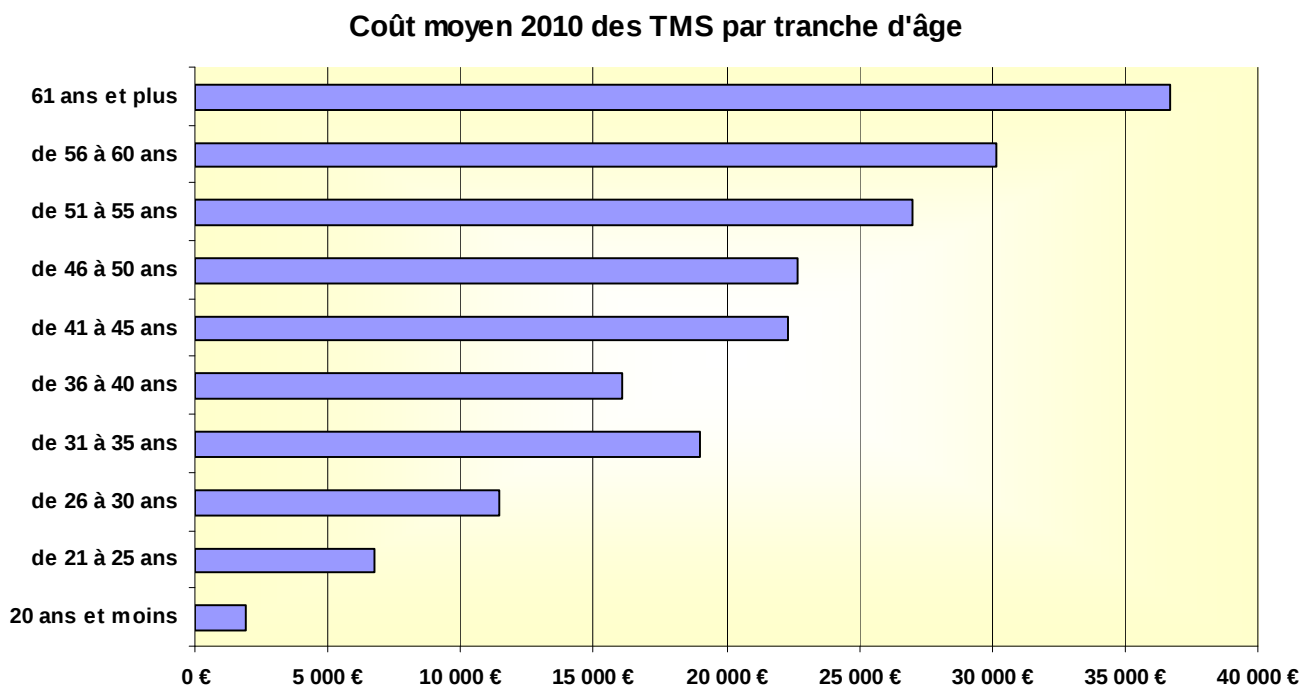
Comme en 2009, les pathologies du rachis et de l'épaule ont les coûts moyens les plus élevés avec pour ce dernier, une évolution passant de 30 500 € à 37 186 €.

Le coût moyen du poignet-main-doigts qui avait augmenté en 2009 (13 000 € contre 11 000 €) continue son évolution avec un coût moyen de 16 000 € en 2010.

Le coût moyen du canal carpien a également augmenté puisque l'on est passé de 12 000 € en 2009 à 14 000 € en 2010.

7- Le coût moyen selon l'âge

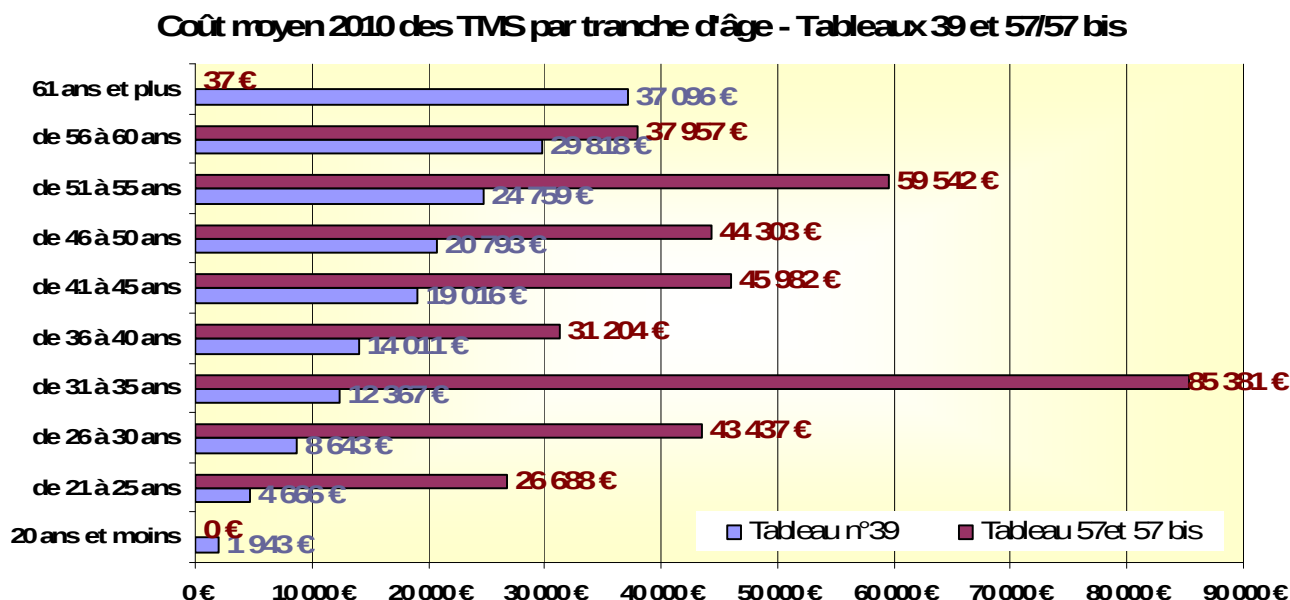
L'histogramme ci-après détaille pour l'année 2010 le montant du coût moyen des TMS en euros selon les tranches d'âge (Annexe XII).



Plus le salarié atteint de TMS est âgé, plus le coût moyen de la prise en charge de sa maladie est élevé. Peut-être faut-il tenir compte du fait que très peu de TMS sont reconnus pour les personnes de la tranche 61 ans et plus, cette tendance est donc à relativiser.

A noter que la tranche d'âge 31-35 ans n'est pas concernée par cette tendance de par l'augmentation de son coût moyen d'environ 30% comparé à 2009.

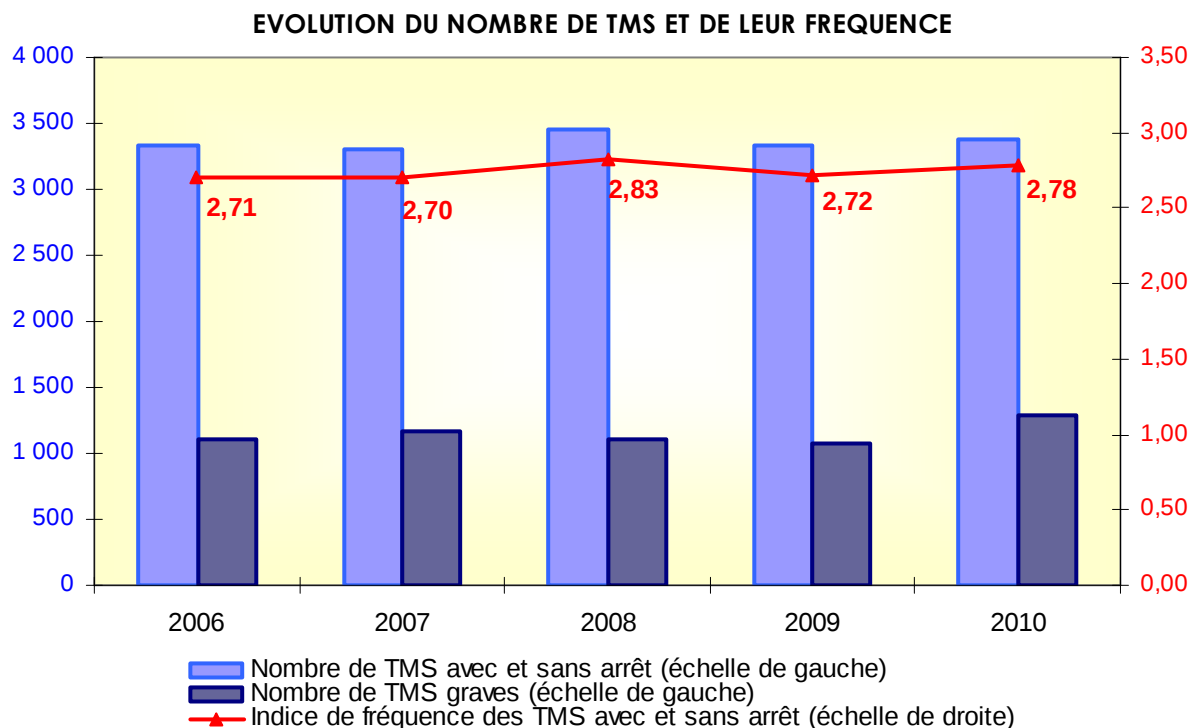
L'histogramme suivant précise le montant du coût moyen pour l'année 2010 selon les trois principaux tableaux TMS et les tranches d'âges.



Le coût moyen des affections péri-articulaires a tendance à augmenter progressivement avec l'âge. Le coût moyen des affections du rachis augmente également avec l'âge, avec un pic pour la tranche 31-35 ans et pour la tranche 51-55 ans. Au-delà de 60 ans, le faible nombre de maladies doit rendre prudent toute interprétation des coûts.

L'augmentation du coût moyen pour la tranche d'âge 31-35 ans est due principalement à des forts coûts affectés aux tableaux 57 et 57 bis.

FOCUS sur les indicateurs...



L'indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt des salariés agricoles est relativement stable sur la période 2006-2010.

On retrouve cette même stabilité quant au nombre de TMS avec et sans arrêt.

Ce qu'il faut retenir pour la période 2006-2010 pour les salariés agricoles

concernant les TMS

- ➔ Les TMS représentent 95% des maladies professionnelles reconnues pour les salariés agricoles.
- ➔ Les affections péri-articulaires du tableau 39 représentent 90% des TMS reconnus (avec et sans arrêt de travail).
- ➔ Les femmes sont plus concernées que les hommes par les TMS du tableau 39 (fréquence : femmes 3,4‰ versus hommes 2,0‰).
- ➔ La viticulture, les cultures spécialisées et les coopératives de traitement de la viande des gros animaux sont les trois secteurs les plus touchés aussi bien pour le nombre de TMS avec et sans arrêt que pour le nombre de TMS graves.
- ➔ Les coopératives de traitement de la viande de gros animaux et des viandes de volailles ont la fréquence de TMS la plus élevée.
- ➔ Les affections du rachis lombaire liées aux vibrations et à la manipulation de charges lourdes sont les plus invalidantes. La viticulture, les cultures spécialisées et les entreprises de jardin, paysagistes reboisement sont les trois secteurs les plus concernés par les affections du rachis lombaire.

concernant le coût des TMS

- ➔ Les coûts des troubles musculo-squelettiques sont très élevés et représentent 88% du coût total des maladies professionnelles.
- ➔ Les affections péri-articulaires (tableau 39) représentent à elles seules 80% du coût total des TMS.
- ➔ Le coût moyen d'un TMS est estimé à 21 800 €.
- ➔ Les TMS du rachis entraînent les dépenses les plus élevées suivies par les TMS de l'épaule.
- ➔ Le coût moyen d'un TMS a tendance à augmenter avec l'âge du sujet.
- ➔ Les TMS du rachis représentent 19% du coût total pour 9% du nombre de maladies.

III- LES TMS DES NON SALARIES AGRICOLES

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les enfants : affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires⁸.

Les prestations attribuées par le régime ATEXA pour les non salariés sont versées de la manière suivante :

- Les soins de santé (frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, hospitalisation ...) sont remboursés,
- Le chef d'exploitation bénéficie d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail pour la période supérieure au-delà du délai de carence de 7 jours : ces indemnités ne sont pas versées pour les autres composantes de la population non salariée,
- Une rente est versée au chef d'exploitation à partir d'une incapacité permanente partielle (IPP) supérieure ou égale à 30%. Les conjoints des chefs d'exploitation ou les aides familiaux bénéficient d'une rente en cas d'une IPP égale à 100%.

Pour cette année, les données sur l'évolution des TMS et leur répartition par sexe et âge en 2010 sont présentés pour les non-salariés sauf « enfants ». Par contre, tous les autres indicateurs ne concerneront que les **chefs d'exploitation agricole**.

Il s'agit uniquement des TMS reconnus comme maladies professionnelles pour les chefs d'exploitation, ou d'entreprises agricoles, les conjoints et les aides familiaux et les solidaires.

⁸ Cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Deux indicateurs sont utilisés :

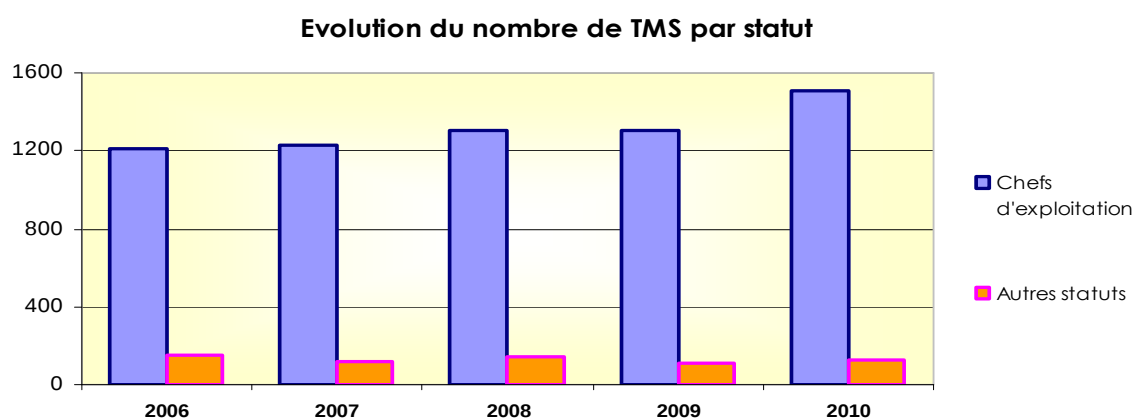
- **le nombre de TMS reconnus par le médecin conseil intervenant au titre de l'ATEXA.** Cet indicateur s'apparente au nombre de TMS avec et sans arrêt, indicateur retenu pour les salariés agricoles.
- **le nombre de TMS graves** qui ont donné lieu à une première reconnaissance d'un taux d'IPP au moins égal à 1% au cours de la période considérée. Compte tenu que la rente est attribuée avec un taux au moins égal à 30%, il est possible que les taux IPP inférieurs à ce dernier ne soit pas renseignés de manière exhaustive dans les bases, ce qui laisse à penser qu'il existe une sous estimation du nombre de TMS graves.

Une période de 5 ans a été retenue pour tenir compte des variations annuelles et du faible nombre de certaines maladies professionnelles.

III-A EVOLUTION ET REPARTITION DU NOMBRE DE TMS RECONNUS POUR LES NON SALARIES

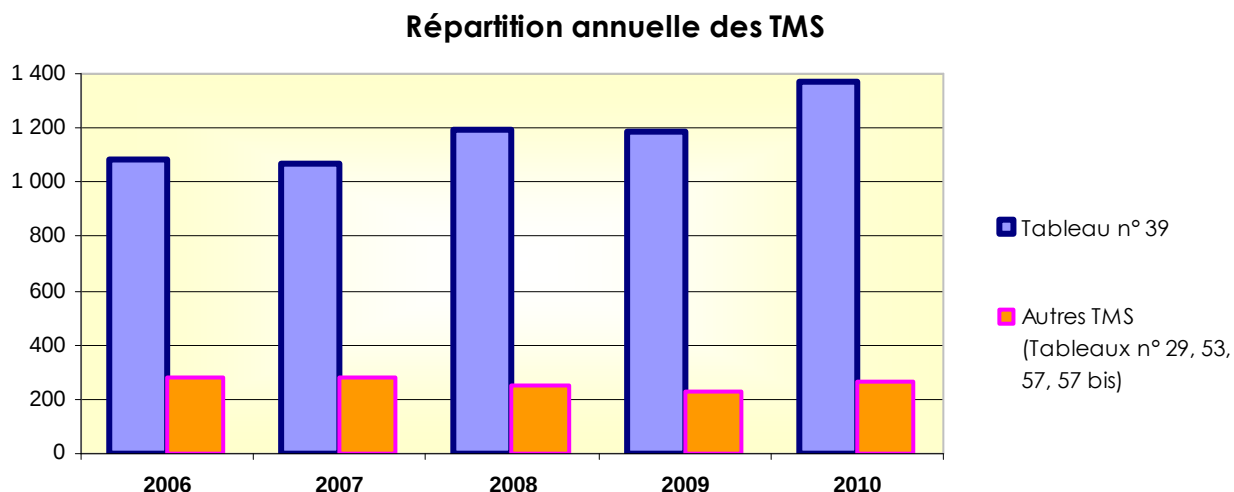
Pour la période 2006-2010, les TMS représentent 85% des maladies professionnelles reconnues pour les non salariés agricoles.

1- Evolution annuelle du nombre de TMS par statut



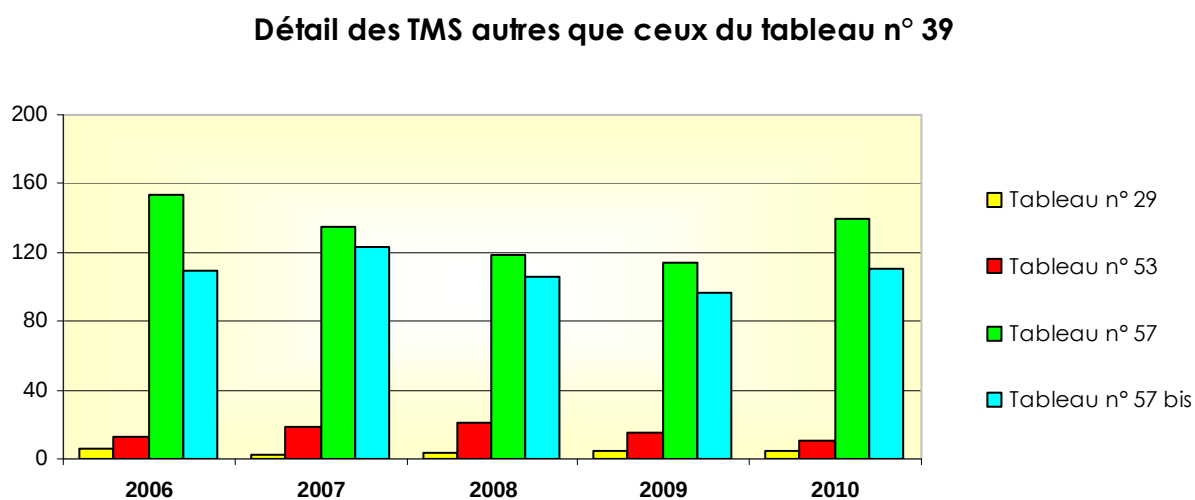
Pour la période de 2006 à 2010, alors que le nombre de TMS pour les chefs d'exploitation a plutôt tendance à augmenter (+24,9% en 2010 par rapport à 2006), celui pour les autres statuts reste assez stable.

2- Evolution annuelle du nombre de TMS selon les tableaux de MP



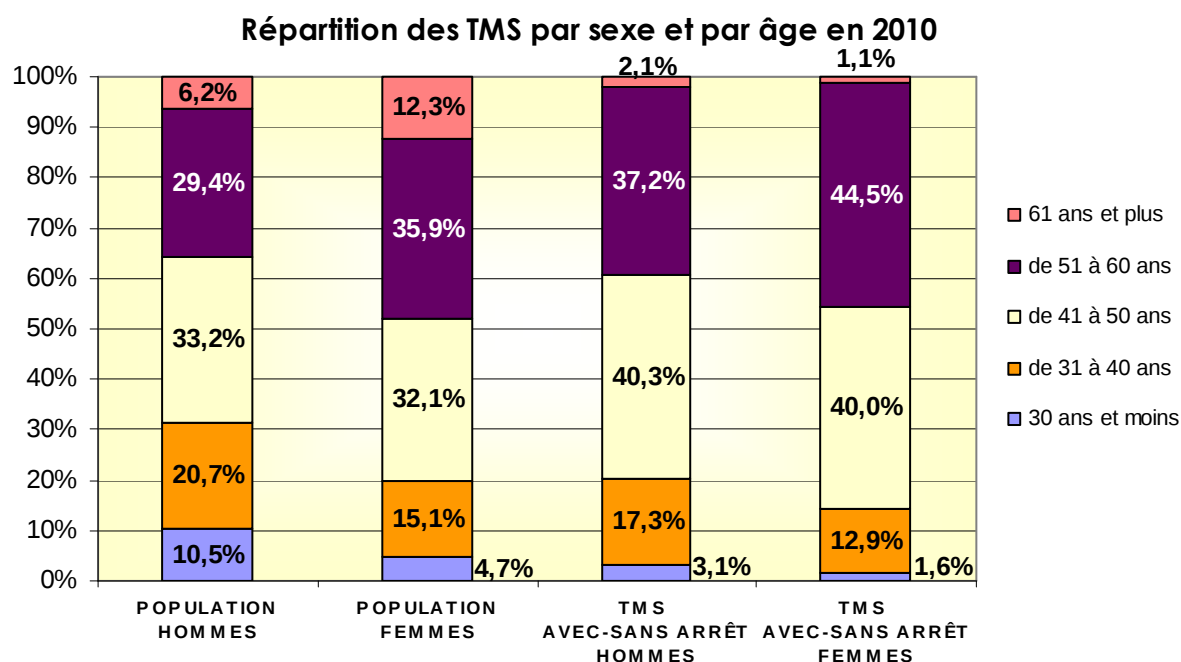
Les affections péri-articulaires (tableau n° 39) représentent à elles seules près de 82% des TMS. Ce tableau regroupe quinze pathologies du membre supérieur et du membre inférieur (Annexe I).

Après une stabilité en 2008 et 2009, le nombre de ces affections augmente en 2010 (Annexe XIII).



Après les pathologies du tableau 39, les affections chroniques du rachis lombaire (tableaux 57 et 57 bis) qui étaient en diminution depuis 2007, augmentent en 2010.

3- Nombre de TMS par sexe et selon les tranches d'âge en 2010



Dans l'histogramme ci-dessus, la population non salariée agricole⁹ a été répartie en cinq tranches d'âge. Elle est majoritairement âgée de 41 ans et plus : 69% pour les hommes et 80% pour les femmes.

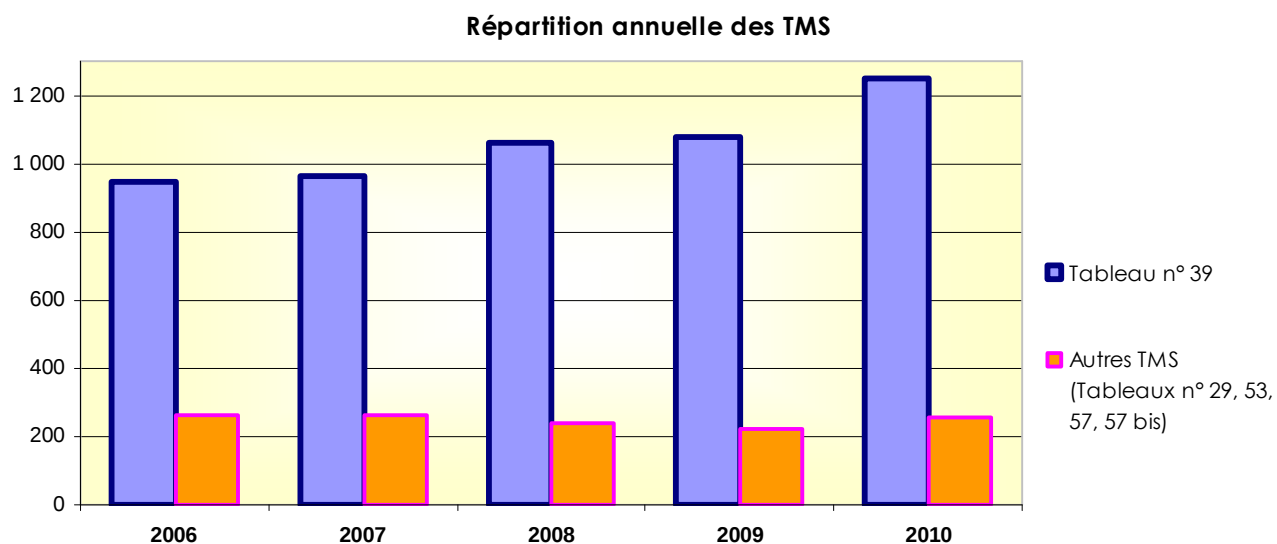
Les TMS concernent surtout cette tranche de population : 80% pour les TMS avec et sans arrêt des hommes et 86% pour les femmes.

III-B EVOLUTION ET REPARTITION DU NOMBRE DE TMS RECONNUS POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION

1- Evolution annuelle du nombre de TMS selon les tableaux de MP

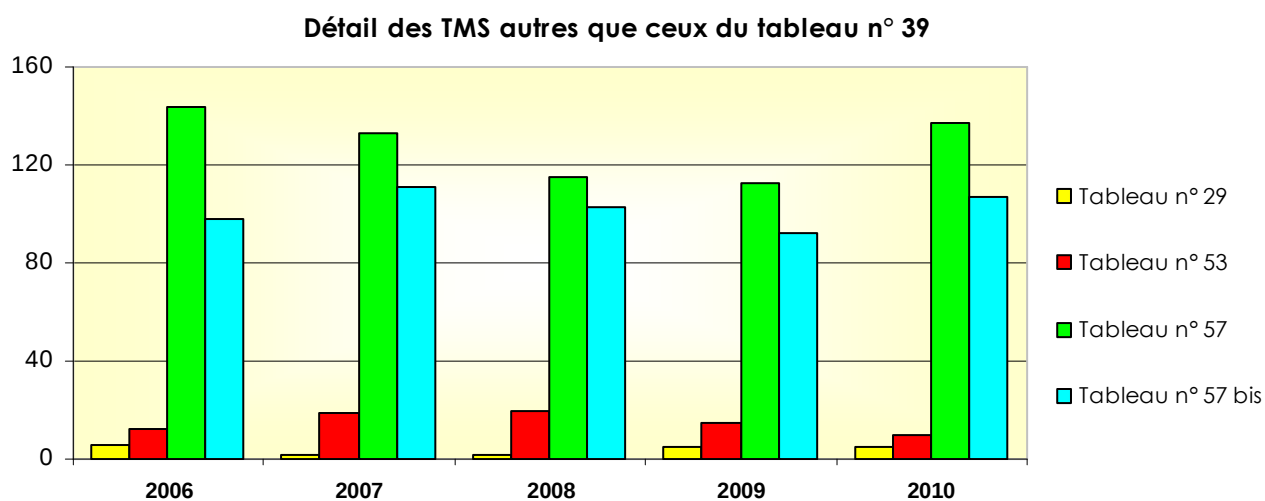
Pour la période 2006-2010, les TMS représentent 85% des maladies professionnelles reconnues pour les chefs d'exploitation agricole.

⁹ Population des non salariés agricoles : nombre de non salariés (chefs exploitation ou d'entreprise, conjoints, aide familiaux et cotisants solidaires) recensés dans l'année (source : DERS – SID Affiliations des non salariés)



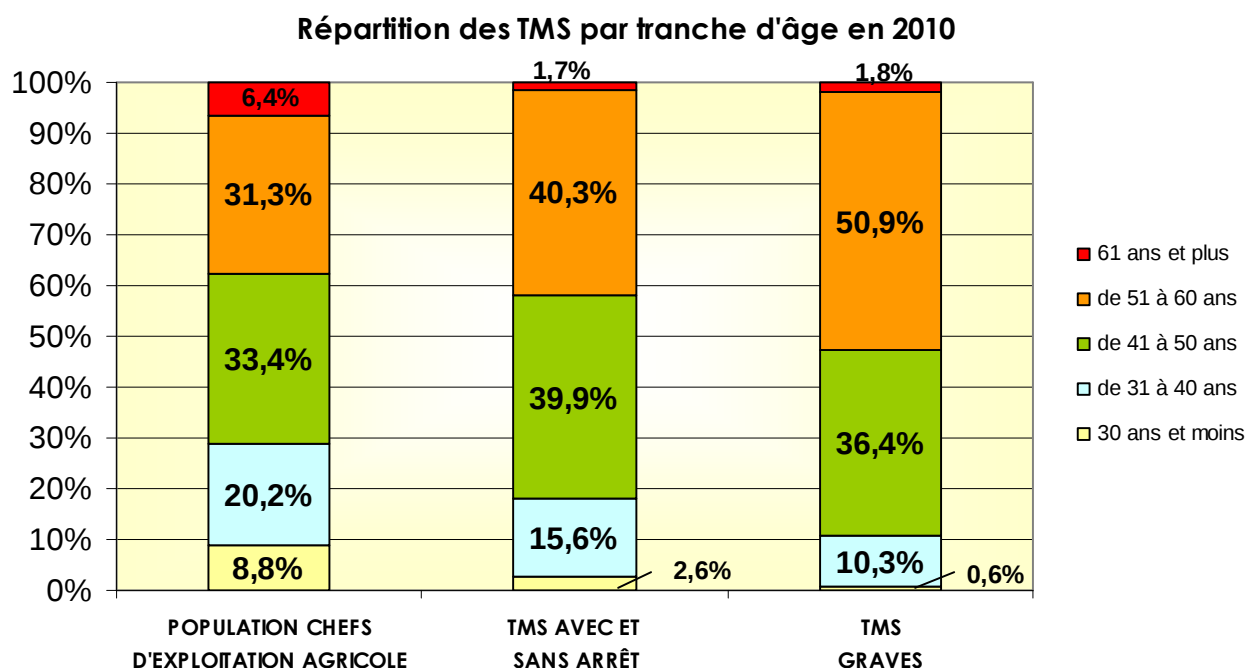
Les affections péri-articulaires (tableau n° 39) représentent à elles seules 80% des TMS. Ce tableau regroupe quinze pathologies du membre supérieur et du membre inférieur (Annexe XVI).

Après une stabilité du nombre de ces affections pour 2008 et 2009, celles-ci sont en forte augmentation pour 2010 (Annexe XVI).



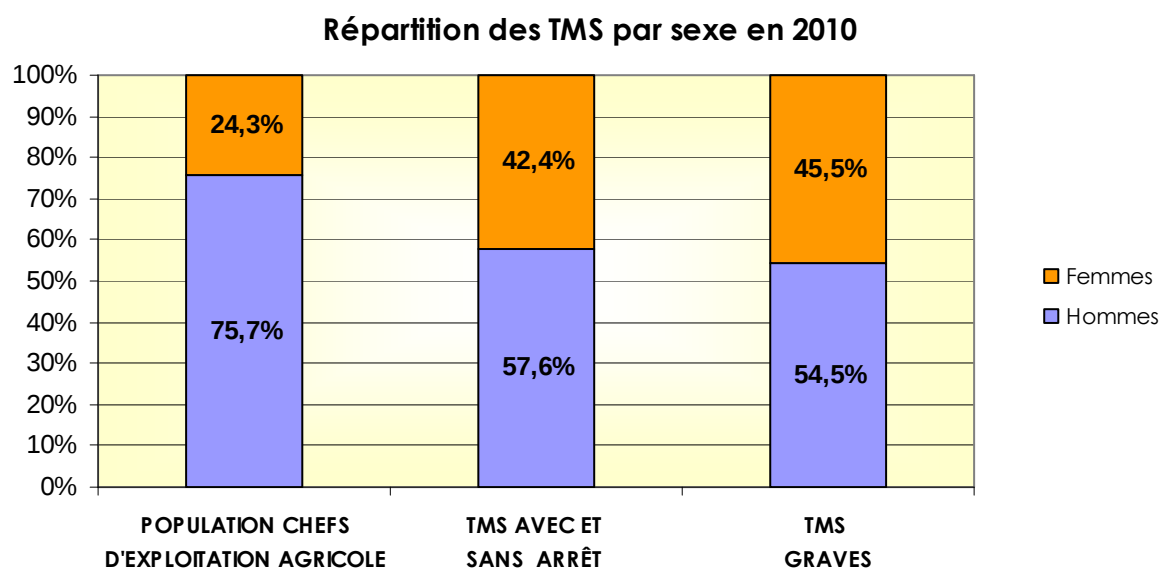
Les affections chroniques du rachis lombaire (tableaux 57 et 57 bis) qui étaient en diminution depuis 2007, augmentent en 2010.

2- Nombre de TMS par tranche d'âge en 2010



Dans l'histogramme ci-dessus, la population des chefs d'exploitation a été répartie en cinq tranches d'âge. Elle est majoritairement âgée de 41 ans et plus (71%). Les TMS concernent surtout cette tranche de population : 82% pour les TMS avec et sans arrêt, et 89% pour les TMS graves (Annexe XV).

3- Nombre de TMS selon le sexe en 2010



La population des chefs d'exploitation agricole est majoritairement masculine (76% versus 24%), mais proportionnellement, les femmes sont davantage concernées par les TMS (fréquence des TMS : femmes 5,3‰ versus hommes 2,3‰).

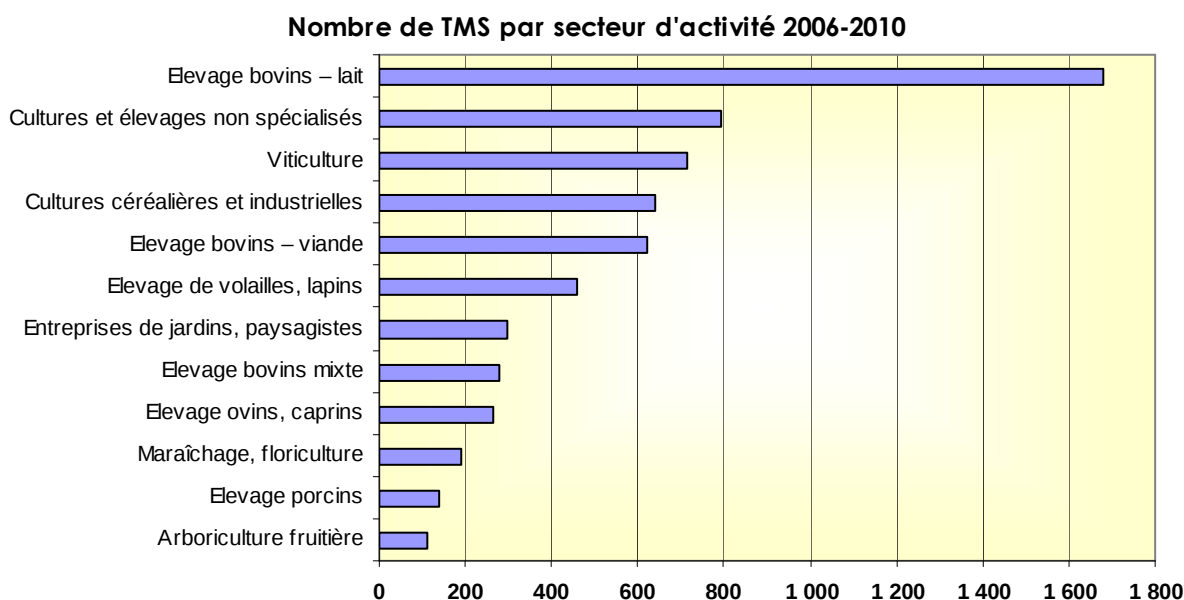
Cet écart est surtout marqué pour les affections péri-articulaires du tableau n° 39 (fréquence : femmes 5,0‰ versus hommes 1,8‰). En revanche, pour les quatre autres tableaux « TMS », les hommes sont plus fréquemment atteints (fréquence : hommes 0,6‰ versus femmes 0,4‰).

Les femmes exercent le plus souvent des métiers nécessitant des gestes fins et répétitifs des membres supérieurs (attachage de la vigne, gavage, traite d'animaux et conditionnement des produits transformés). Par contre, les hommes sont plutôt affectés à des postes de travail nécessitant une force physique importante (manutention manuelle de charges, conduite de machines, travaux de bûcheronnage), ce qui peut expliquer ces différences.

III-C LES TMS PAR SECTEUR D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION

1- Nombre de TMS

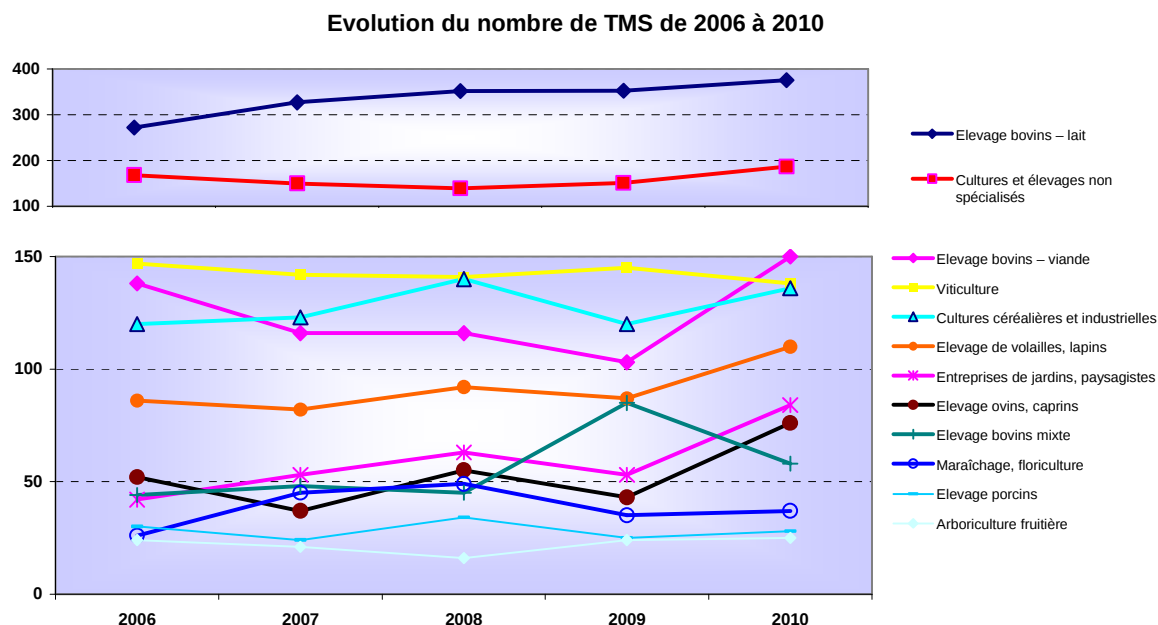
Le graphique ci-après présente le nombre cumulé des TMS (2006-2010) pour les douze secteurs professionnels les plus touchés (Annexe XVI).



Le secteur des élevages bovins pour la production laitière est concerné par le plus grand nombre de TMS mais il représente également la population la plus importante. Ensuite viennent les secteurs des cultures et élevages non spécialisés et de la viticulture.

2- Evolution des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel

Le graphique suivant reprend l'évolution annuelle du nombre de TMS pour la période 2006-2010 pour les douze secteurs professionnels les plus touchés.

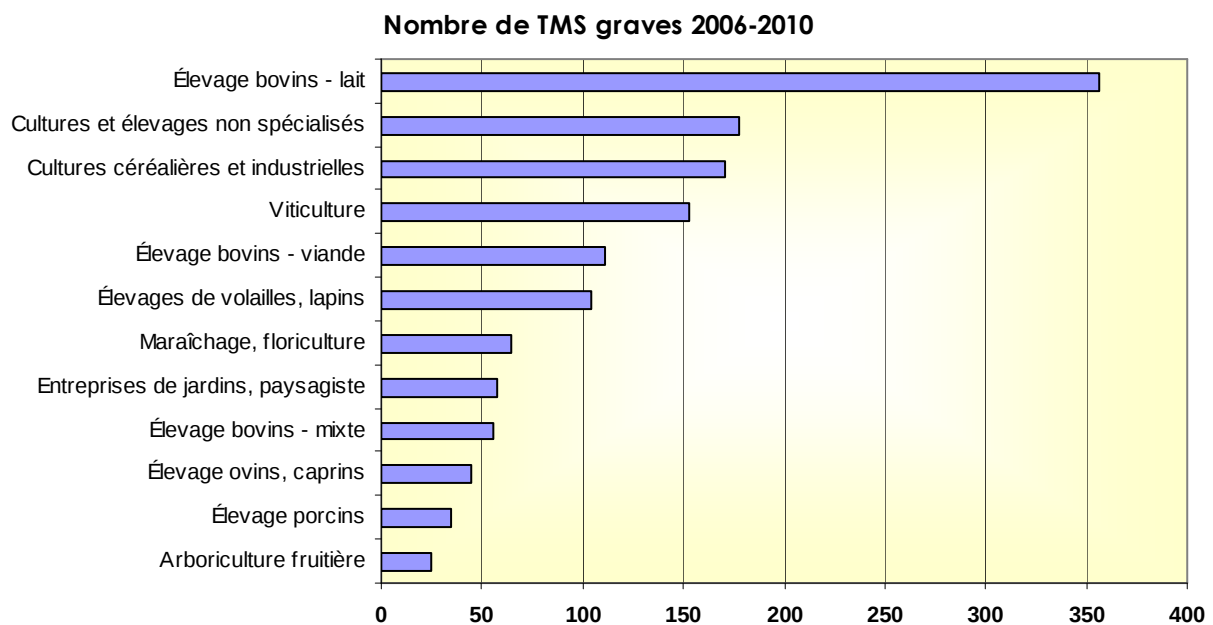


De 2005 à 2010, le secteur élevage de bovins lait connaît chaque année une augmentation du nombre de TMS.

Pour 2010, les élevages bovins mixtes et la viticulture ont un nombre de TMS en baisse, par contre, les autres secteurs sont en augmentation plus ou moins importante.

3- Nombre de TMS graves

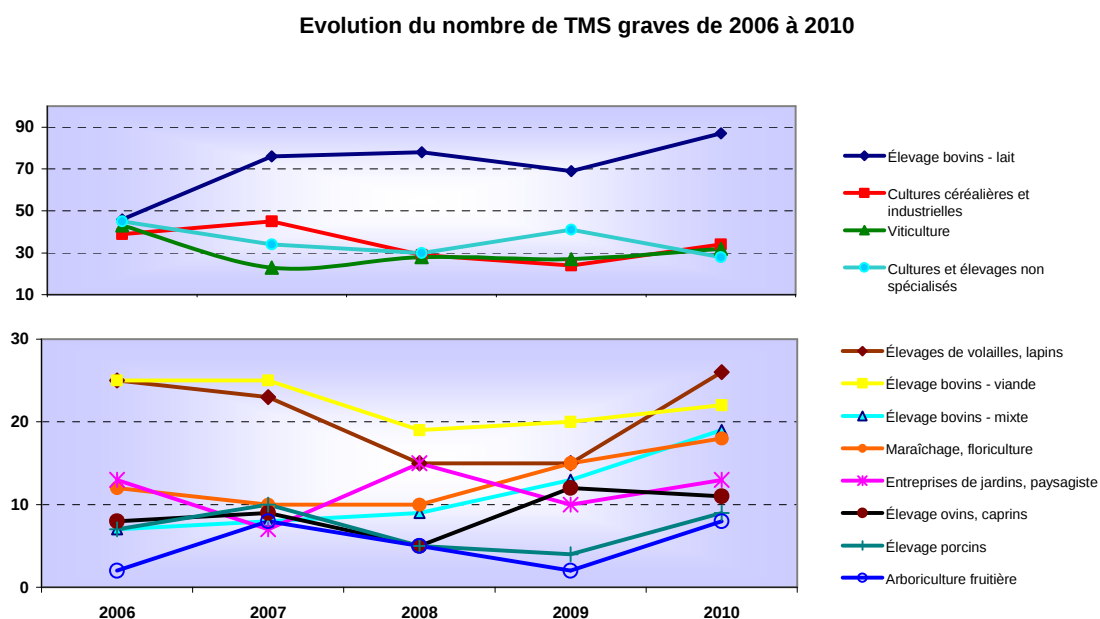
Le graphique ci-après présente le nombre cumulé des TMS graves (2006-2010) reconnus pour les exploitants agricoles dans les douze secteurs professionnels les plus touchés (Annexe XVI).



Comme pour les TMS avec et sans arrêt, le plus grand nombre de TMS graves est recensé chez les éleveurs de bovins laitiers.

4- Evolution des TMS graves selon le secteur professionnel

Le graphique suivant reprend l'évolution annuelle du nombre de TMS graves pour la période 2006-2010 pour les douze secteurs professionnels les plus touchés.



Parmi les 4 principaux secteurs concernés, les éleveurs de bovins laitiers sont les plus exposés même si une baisse de leur nombre de TMS graves est constatée en 2009. Les secteurs cultures et élevages non spécialisés, la viticulture ainsi que les cultures céréalières et industrielles ont un nombre de TMS graves plus stable.

A part les élevages ovins caprins avec un nombre de TMS graves en diminution en 2010, tous les autres secteurs sont en augmentation. La plus marquée concerne les élevages de volailles et de lapins.

ZOOM sur les non salariés des 4 secteurs les plus touchés...

L'élevage bovins - lait

Les éleveurs de bovins laitiers sont exposés à des contraintes articulaires. Ils effectuent des gestes répétitifs à une cadence souvent élevée et ils manipulent des charges lourdes. Ces salariés restent debout une grande partie du temps. Ils ont très souvent des postures inconfortables au contact des animaux lors de soins, manipulation, traite Ils sont également exposés à des nuisances sonores, à la conduite de machines mobiles et aux vibrations¹⁰.



Sur la période 2006-2010, on note une progression constante du nombre de TMS. Après une baisse en 2009, le nombre de TMS graves reprend sa progression constatée les années antérieures.

Les cultures et élevages non spécialisés



Les exploitants du secteur sont essentiellement soumis à des postures inconfortables (station debout prolongée, travail accroupi ou en torsion), et à des contraintes articulaires associées à des gestes répétitifs.

Ils travaillent souvent à l'extérieur, sont soumis aux intempéries et à des contraintes liées à la durée du travail¹⁰.

Sur la période 2006-2010, le nombre de TMS est relativement stable avec une légère évolution à la hausse en 2010 pour les TMS avec et sans arrêt. Par contre l'évolution est plus fluctuante pour les TMS graves avec une tendance à la baisse.

¹⁰ Sources : Enquête SUMER 2003

La viticulture

Les viticulteurs sont très concernés par les TMS.

Ils sont très fréquemment soumis à des contraintes gestuelles et posturales de façon prolongée, en particulier, posture accroupie et courbée pour accéder à la vigne. Les contraintes physiques sont également importantes notamment les gestes répétitifs (taille de la vigne) et le port de charges. Ils sont soumis aux intempéries¹¹.

Sur la période 2006-2010, on constate une stabilité du nombre de TMS avec et sans arrêt.

Après une baisse en 2007, on remarque depuis une certaine stabilité du nombre de TMS graves.



Les cultures céréalières et industrielles

Les exploitants en cultures de céréales et industrielles sont soumis principalement aux vibrations transmises lors de la conduite de machines, et à la manutention de charges lourdes. Ils peuvent aussi travailler de nuit et sont exposés aux variations climatiques¹¹.

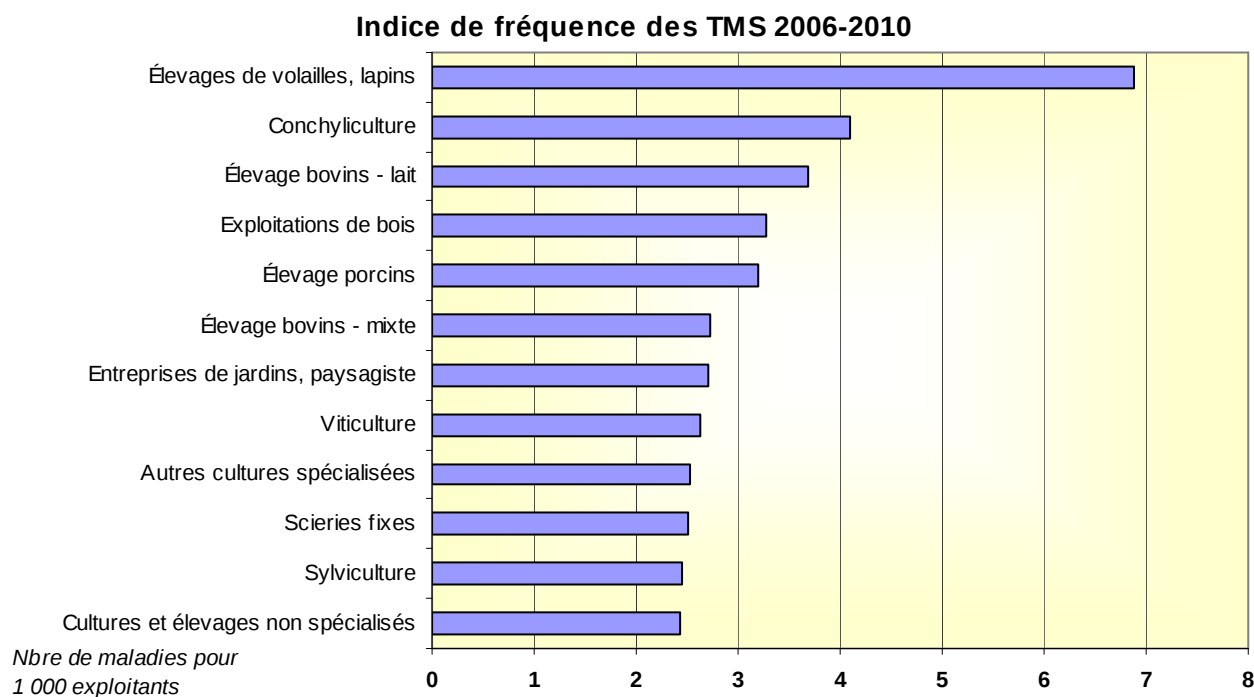
Sur la période 2006-2010, le nombre de TMS est relativement fluctuant. Par contre, après un pic des TMS graves en 2007, leur nombre se stabilise sur les 3 dernières années



¹¹ Sources : Enquête SUMER 2003

5- Indice de fréquence des TMS

Le graphique suivant présente l'indice de fréquence des TMS pour les douze secteurs professionnels les plus touchés (Annexe XVI).



Le secteur des élevages de volailles et de lapins est toujours le plus touché, avec près de 7 TMS pour 1000 personnes. Il est suivi de la conchyliculture avec 4 TMS pour 1000 personnes, puis de 3 autres secteurs qui sont : les élevages bovins lait, les élevages porcins, les exploitations de bois, avec pour chacun 3 TMS pour 1 000 personnes.

Cependant, le secteur des élevages de bovins laitiers, le plus concerné en nombre de maladies, est seulement à la troisième place pour la fréquence des TMS.

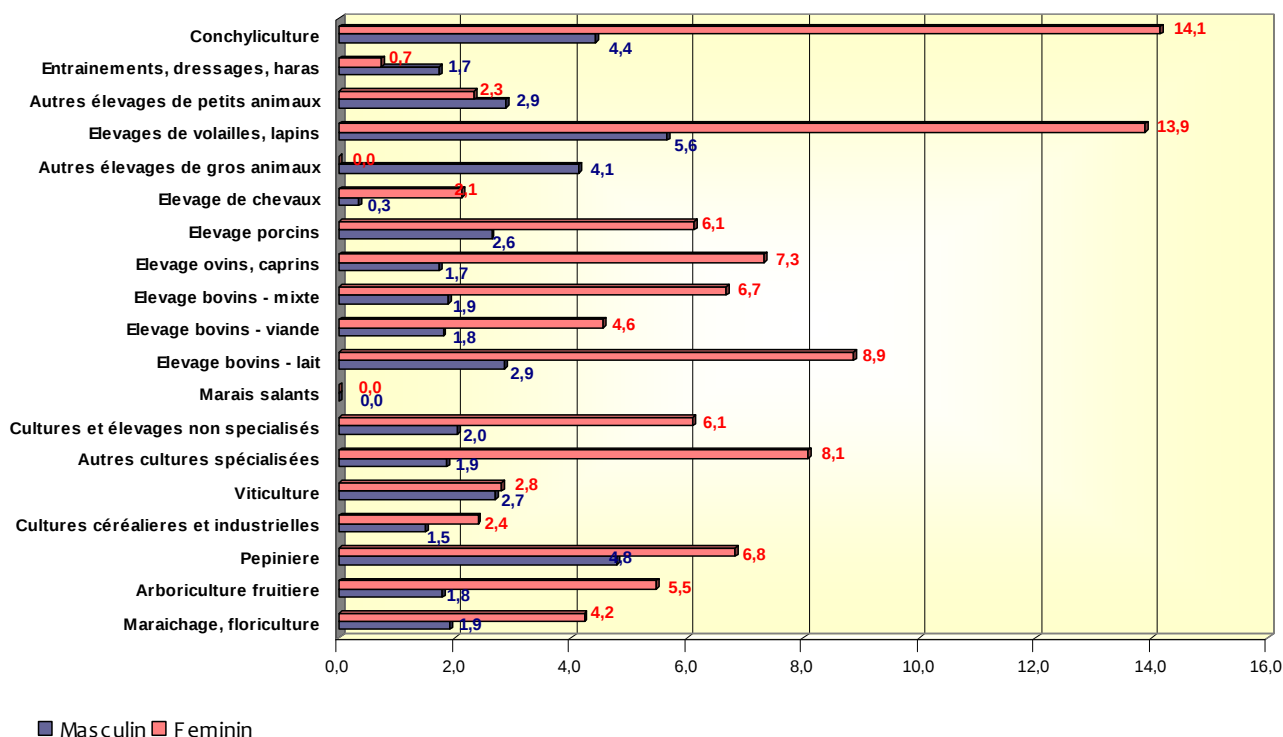
6- Indice de fréquence de TMS avec et sans arrêt de travail pour les chefs d'exploitation, par secteur professionnel et selon le sexe

Les graphiques présentés dans ce point reprennent par secteur et par sexe le nombre de TMS avec et sans arrêt pour l'année 2010.

Valeur p : résultat obtenu suite au test du Khi deux (test exact de Fisher en cas de faible effectif) : si la valeur du p est < à 0,05, on conclut que la différence entre les taux est statistiquement significative

■ Dans le secteur : culture élevage

Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt par sexe
Culture élevage - Année 2010



L'indice de fréquence des TMS est significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes dans les secteurs suivants : élevages de volailles, lapins (13,9 versus 5,6 ; $p < 10^{-4}$) ; élevages bovins lait (8,9 versus 2,9 ; $p < 10^{-4}$) ; autres cultures spécialisées (8,1 versus 1,9 ; $p = 0,042$) ; élevages d'ovins caprins (7,3 versus 1,7 ; $p < 10^{-4}$) ; élevages porcins (6,1 versus 2,6, $p = 0,021$) ; élevages de bovins mixtes (6,7 versus 1,9 ; $p < 10^{-4}$) ; élevages de bovins viande (4,6

versus 1,8 ; $p < 10^{-4}$) ; cultures élevages non spécialisées (6,1 versus 2 ; $p < 10^{-4}$) ; arboriculture fruitière (5,5 versus 1,5 ; $p = 0,003$) ; maraîchage, floriculture (4,2 versus 1,5 ; $p = 0,010$) ; cultures céréalières et industrielles (2,4 versus 1,5 ; $p = 0,010$).

Cette différence n'est pas significative pour les activités exercées dans les secteurs de la conchyliculture, de pépinière, et d'élevages de chevaux.

L'indice de fréquence des TMS est plus élevé chez **les hommes** que chez les femmes pour les activités exercées dans les autres élevages de gros animaux, et dans les autres élevages de petits animaux, toutefois cette différence n'est pas significative.

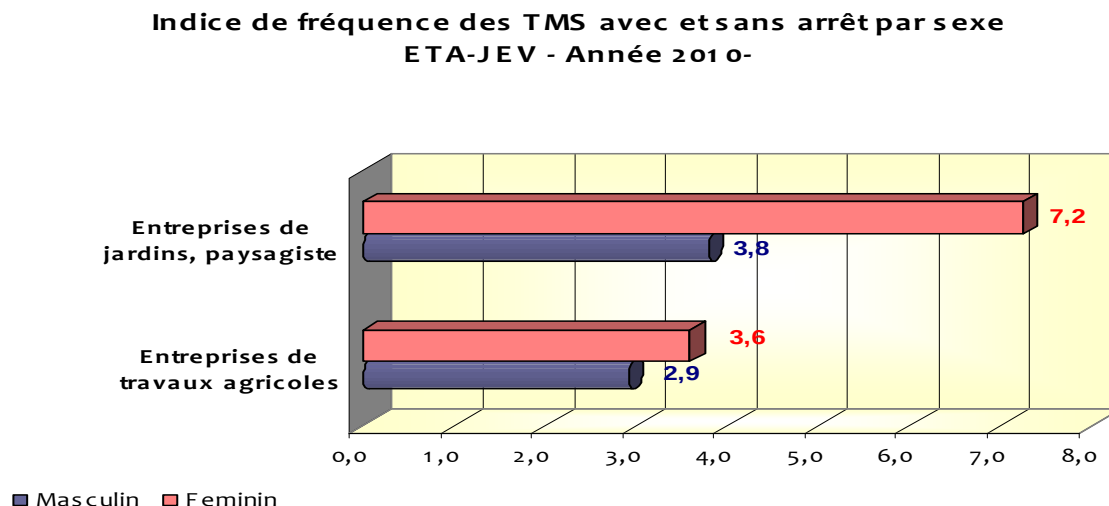
On retrouve un indice de fréquence élevé chez **les hommes** et chez **les femmes** exerçant une activité dans les filières suivantes : la viticulture (2,7 contre 2,8 pour les femmes,), mais cette différence n'est pas significative.

● Dans le secteur : travaux forestiers

Le secteur forestier se caractérise par une prédominance des travailleurs de sexe masculin (96,3% d'hommes) mais seuls des TMS ont été déclarés chez **les hommes**.

	Hommes	Femmes
310 Sylviculture	10,5	-
330 Exploitations de bois	3,4	-
340 Scieries fixes	5,6	-

● Dans le secteur : ETA-JEV



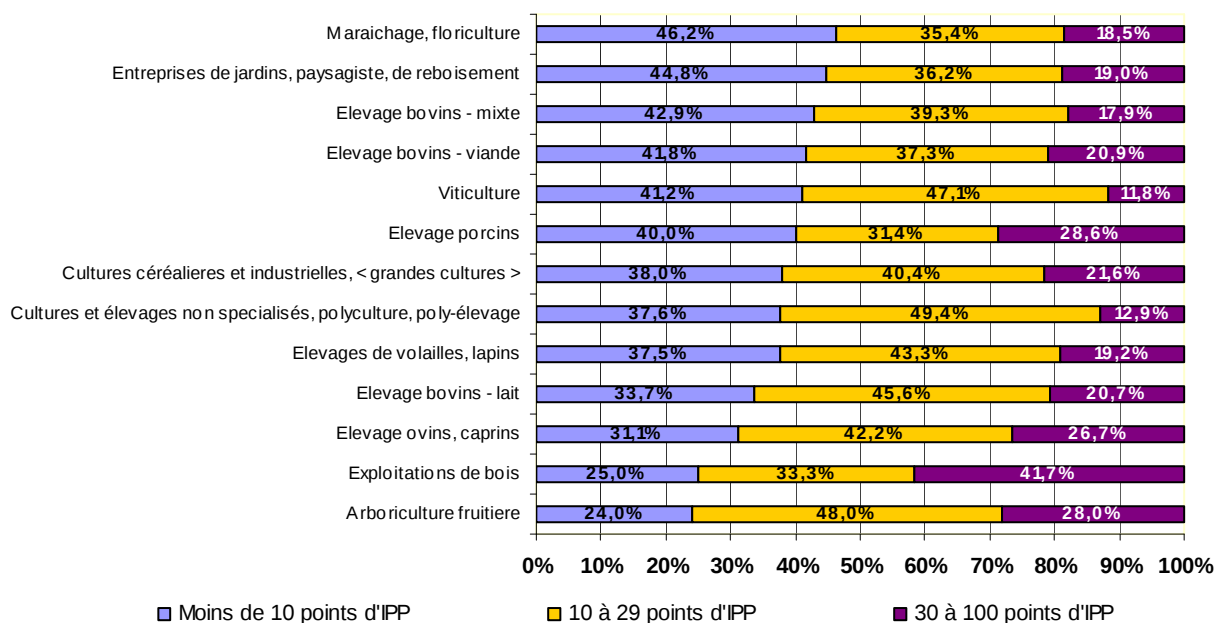
On retrouve un indice de fréquence des TMS plus élevé chez **les femmes** qui travaillent dans les entreprises de jardins et de paysagisme (7,2 versus 3,8 chez les hommes) ainsi que dans les entreprises de travaux agricoles mais la différence observée entre les sexes est moins importante dans ce secteur (3,6 versus 2,9 pour les hommes).

7- Gravité des TMS selon le secteur professionnel

Le graphique suivant présente la répartition des TMS graves, par tranche de taux d'incapacité permanente partielle (IPP), dans les treize secteurs professionnels les plus touchés.

Cette évaluation de la gravité est déterminée par le taux IPP cumulé sur 5 ans.

Taux IPP pour les 13 secteurs les plus touchés 2006-2010

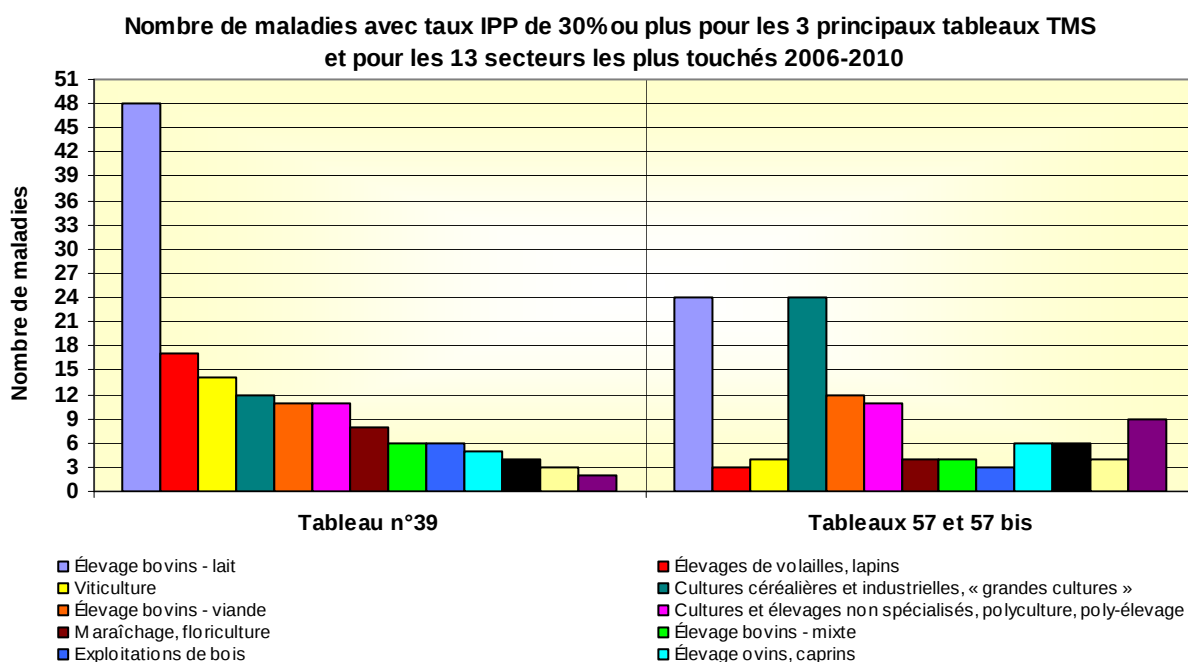


Les secteurs du maraîchage floriculture, les entreprises de jardins, des élevages de bovin mixte et de bovins viande et de la viticulture sont ceux pour lesquels la part des maladies avec une IPP de moins de 10 points est la plus importante (compris entre 46,2% et 41,2%).

Les entreprises d'exploitation de bois, les élevages porcins et l'arboriculture fruitière sont les trois secteurs où la proportion de rentes avec un taux d'IPP supérieur ou égal à 30 points est la plus importante (respectivement 41,7%, 28,6%, et 28,0%).

Toutefois ces chiffres sont à relativiser. En effet, une rente n'étant accordée pour les exploitants agricoles qu'à partir d'une IPP supérieure ou égale à 30%, une sous déclaration est très probable pour les taux inférieurs à 30%.

Le graphique suivant présente le nombre de maladies graves avec un taux d'IPP supérieur ou égal à 30% pour les trois principaux tableaux de maladies professionnelles.



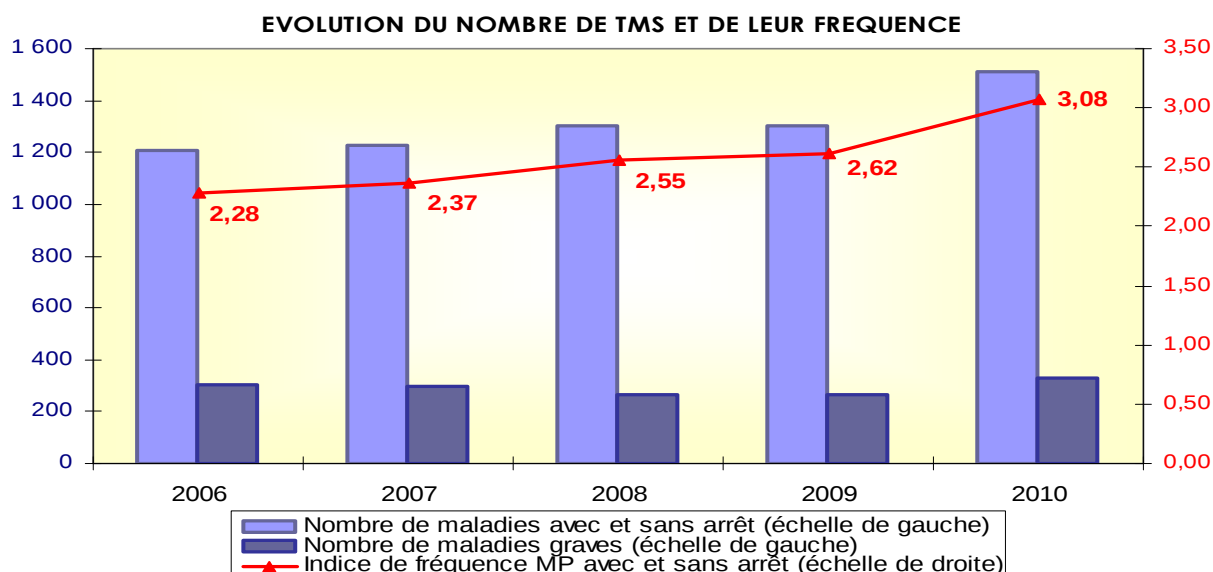
Le plus grand nombre d'affections péri-articulaires graves (tableau n° 39) avec des taux IPP d'au moins 30% est dénombré dans le secteur des élevages bovins-lait qui regroupe à lui seul près du tiers (33%) de ces maladies graves.

D'autre part, le secteur des cultures céréalières et industrielles, et le secteur des élevages de bovins-lait, sont les plus concernés par les affections graves du rachis lombaire consécutives aux vibrations (tableau n° 57) et consécutives à la manipulation de charges lourdes (tableau n° 57 bis).

III-D- LE COUT DES TMS DES NON SALARIES AGRICOLES POUR LA MSA

Les données concernant les coûts des TMS engendrés pour les non salariés agricoles ne peuvent toujours pas être actuellement déterminés avec précision.

FOCUS sur les indicateurs...



L'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des chefs d'exploitations poursuit sa hausse déjà constatée les années précédentes.

On retrouve cette même évolution quant au nombre de TMS avec et sans arrêt.

Les TMS graves qui étaient en diminution depuis 2007 augmentent en 2010.

Ce qu'il faut retenir pour la période 2006-2010 pour les non salariés

➔ Les TMS représentent 85% des maladies professionnelles reconnues tant pour les non salariés que pour les chefs d'exploitation.

➔ Les affections péri-articulaires du tableau 39 représentent plus de 82% des TMS reconnus.

Concernant les chefs d'exploitation agricole

➔ Les femmes sont plus concernées que les hommes par les TMS du tableau 39.

➔ Le plus grand nombre de TMS se situe dans les élevages de bovins laitiers. Les trois secteurs suivants sont les cultures/élevages non spécialisés, la viticulture et les cultures céréalières et industrielles.

➔ Le nombre de TMS, dans le secteur des élevages de bovins pour la production laitière, est en augmentation constante de 2007 à 2010.

➔ Les élevages de volailles et de lapins ont la fréquence de TMS la plus élevée.

V- CONCLUSION

Les données de l'observatoire des troubles musculo-squelettiques (TMS) des actifs agricoles (salariés et exploitants) montrent l'importance considérable de ces maladies professionnelles : 92% du nombre total des maladies sur la période 2006-2010 (95% pour les salariés agricoles et 85% pour les exploitants agricoles).

Aucun secteur professionnel n'est épargné. Le nombre de cas et la fréquence des TMS sont caractéristiques des différents secteurs d'activité agricole.

Pour les salariés, les secteurs les plus touchés en nombre de TMS sont la viticulture, le traitement de la viande des gros animaux et les cultures spécialisées ; en fréquence le traitement de la viande de gros animaux et le traitement des viandes de volailles.

Pour les chefs d'exploitation, les secteurs les plus touchés en nombre de TMS sont l'élevage bovins lait, les cultures et élevage non spécialisés, la viticulture et cultures céréalières et industrielles ; en fréquence l'élevage de volailles et lapins.

Outre la santé des individus, les répercussions sociales et financières sont telles qu'elles peuvent mettre en péril la santé économique des entreprises. Les TMS sont devenus un enjeu majeur de prévention pour les entreprises et pour les services de santé et sécurité au travail et plus largement un enjeu de santé publique.

Ces éléments d'information permettent de déterminer les priorités d'actions selon les secteurs professionnels et les réalités de terrain. Ils constituent également un levier important pour initier ou renforcer des démarches de prévention en entreprise.

Quelques faits marquants en 2010 ...

Les réalisations du réseau MSA ...

Test d'outils pour des paysagistes légers MSA Haute-Normandie

En secteur paysage, pour favoriser l'essai des outils électriques autonomes portés plus légers, la MSA de Haute Normandie a réalisé une étude comparative sur les taille-haies. Elle a aidé financièrement six entreprises paysagistes à acheter un taille-haie thermique. Dans un premier temps, des observations sur chantiers et des interviews d'utilisateurs ont permis d'évaluer l'utilisation de ces outils. Dans un second temps, des mesures sonométriques et cardio-fréquencemétriques ont permis d'objectiver le recueil d'informations. Les résultats ont été communiqués au fabricant, ainsi qu'aux organisations professionnelles et syndicales. Parallèlement, une veille technique accrue permet de repérer l'évolution de ces outils (toutes marques confondues) à travers des manifestations et des visites d'entreprises. Cette réflexion devrait être élargie aux sécateurs en JEV, arboriculture et pépinière.



Forum et ateliers TMS en viticulture MSA Gironde

Pour sensibiliser les employeurs, les salariés et les exploitants en viticulture d'un terroir géographique précis, la MSA de Gironde mobilise médecins du travail et conseillers en prévention pour animer 5 ateliers ainsi qu'un point d'accueil. Il s'agit de mettre en place une nouvelle stratégie d'information sur les TMS sur des cantons jusqu'ici pas prioritairement ciblés par des actions prévention des TMS. Pour un coût de 1400 €, ce forum a permis de déclencher des demandes d'intervention dans plusieurs entreprises. Deux autres forums sont programmés en 2011.

La MSA des Charentes a également proposé deux demi-journées autour de 5 ateliers pratiques, en ciblant le public scolaire. Cela a permis de leur montrer des pistes d'actions concrètes et simples à mettre en œuvre (vêtement de travail adapté, choix et entretien du sécateur...). Des demandes d'accompagnement ont suivi.



Dorsalgies et stress dans le tertiaire agricole : expérimentation « stretching postural »

La MSA Saône-et-Loire a lancé une expérimentation dans une entreprise du tertiaire (95% de personnel féminin) pour lutter contre les dorsalgies et le stress. Avec pour objectif de responsabiliser les salariés sur leur santé et les rendre acteurs en acceptant leurs propres limites corporelles, le CHSCT a décidé de proposer des ateliers de stretching postural (12 séances d'1H) avec l'appui du médecin du travail pour le suivi médical et du conseiller en prévention pour l'animation. 10 femmes ont participé. Les résultats sont positifs : toutes les femmes ont une meilleure appréhension de leur situation de travail devant l'écran ou dans la voiture, 70% ont vu diminuer leurs douleurs, 90% ont apprécié la détente physique et 90% déclarent mieux gérer leur stress.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le bilan de cette action dans [PI@netMSA/protection sociale/santé SST/orientations et actions/actions locales](mailto:PI@netMSA/protection_sociale/santé_SST/orientations_et_actions/actions_locales)
Contacts : Dr Weirich, MT et Denise Richy, CP



Le Salon du dos de Landerneau (29) les 5 et 6 février 2010



Un partenariat fort entre la MSA et la ville, qui a su non seulement attirer les professionnels de santé, les fournisseurs de matériels et les organismes de prévention des autres régimes, mais qui a de surcroît conquis un large public, au-delà même des espérances.



Publication dans le BIMSA : ...

Nom de code: TMS



**91% des
maladies
professionnelles
en agriculture**

Première cause de maladie professionnelle en France, les troubles musculo-squelettiques ont aussi explosé dans le monde agricole, et sont particulièrement **présents dans la viticulture et l'industrie agro-alimentaire**. Ils génèrent de la souffrance physique et psychique pour les salariés concernés et des coûts importants pour les entreprises. il y a donc urgence à agir contre ce fléau aux conséquences humaines, sociales et économiques importantes. **Tour d'horizon**, dans les deux secteurs agricoles les plus concernés, des réflexions, pistes d'actions et démarches de prévention engagées.



Les principales interventions de la MSA dans les grandes manifestations sur les TMS...



Campagne gouvernementale TMS avril 2010

Lancement en avril de la nouvelle campagne annuelle **TMS** initiée par le ministère du Travail, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, la CNAMTS, la MSA, l'ANACT, l'INRS et l'OPPBTP.

Sous le titre « Mettre fin aux **Troubles Musculo-Squelettiques** dans votre entreprise, c'est possible », son objectif est de soutenir et d'accélérer les démarches engagées par les entreprises dans la lutte contre les troubles musculo-squelettiques.

Démarrée le 19 avril 2010 par une campagne dans la presse professionnelle des secteurs particulièrement touchés par les TMS, elle s'est prolongée par une campagne radio du 19 au 30 avril.

Pour rappel, les deux dernières campagnes (2008 et 2009) ont permis de sensibiliser le grand public, les salariés et les chefs d'entreprises aux enjeux économique et humain que représentent les troubles musculo-squelettiques, et d'inciter ces derniers à engager des actions de prévention.





Colloque d'ouverture de la Semaine pour la qualité de vie au travail « Osons l'innovation ».

Dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail organisée par l'ANACT en juin 2010, la MSA partenaire de la manifestation, a contribué à l'organisation du colloque d'ouverture et à l'animation d'un atelier sur la thématique « de la formation à une prévention globale des TMS : quelle stratégie d'accompagnement ».

Zoom sur l'atelier MSA :

La Formation : un processus pour une prévention globale des TMS

En matière de prévention des TMS, le recours à la formation est souvent le moyen plus utilisé par les entreprises. Par expérience, nous savons que la formation est utile mais nous constatons qu'elle est souvent insuffisante pour prévenir les TMS. Cependant, dans certaines circonstances, elle peut évoluer vers un processus de réflexion globale sur le travail et se transformer en une démarche de prévention globale. L'objectif de cet atelier est de montrer la diversité de l'utilisation d'une méthode initiale et des effets qu'elle produit.

Zoom sur bilan du forum d'ouverture de la semaine de la qualité de vie au travail :

Le forum a été organisé par l'ANACT (organisateur principal), la CCMSA, la CNRACL, l'INRS, le Ministère de l'Agriculture, le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et l'OPPBTP.

Une évaluation/bilan a été réalisée par l'ANACT, en voici les principaux résultats et enseignements.



Les participants au Forum national sont globalement satisfaits de l'événement

Le taux de satisfaction atteint 85% pour les personnes qui ont répondu à l'enquête et qui ont participé au forum, soit 311 personnes sur les plus de 700 personnes qui ont assisté au forum (pour plus de 1000 personnes inscrites).

Les participants ont apprécié les aspects liés à l'organisation du Forum mais regrettent le peu de temps accordé au débat.

Ils auraient souhaité qu'une plus large part du temps soit consacrée aux débats mais ils ne prennent pas toujours en compte tous les moments d'échanges informels (repas, stand, changement d'atelier, etc...) liés à ce type d'évènement.

En matière de contenu, une très large majorité des participants a apprécié les angles sous lesquels le thème a été traité (84% d'agrément sur ce thème), tout comme le choix des intervenants (88% d'agrément).

74% des participants ont assisté à au moins un des 6 ateliers proposés

Celui portant sur « La formation : un processus pour une prévention globale des TMS » et organisé par la CCMSA a recueilli 25% des participants (32 entreprises, 24 acteurs relais, 23 partenaires sociaux)

Globalement, les ateliers ont été appréciés des participants, avec des niveaux d'agrément qui oscillent de 74% à 83%

L'atelier organisé par la MSA a satisfait 83 % des personnes qui y ont assisté et qui ont participé à l'enquête.

L'impact du Forum sur les représentations et les pratiques des participants est manifeste.

Pour 77% des participants, le Forum a contribué à enrichir leurs connaissances sur les TMS et pour 75%, leurs connaissances en matière de prévention des TMS.

Enfin, pour faire suite à ce forum, 70% des participants déclarent que les enseignements du Forum sont de nature à faire évoluer leurs pratiques en matière de prévention des TMS.

Le bilan général du forum est très positif.

Au travers de l'évaluation on perçoit que ce type de forum est toujours utile (77 % des participants ont enrichi leurs connaissances) et pour la MSA, ce forum a contribué à mettre en avant ses compétences et ses savoir-faire en matière de prévention des TMS ce qui renforce sa légitimité en matière de prévention des TMS, auprès de nos partenaires.

L'engagement de la CCMSA dans ce type de manifestation renforce son positionnement et affirme son rôle de tête de réseau auprès des partenaires et de l'ensemble des préventeurs MSA (médecins du travail et conseillers en prévention de la MSA).

Il est nécessaire et utile que la MSA soit présente régulièrement à ce type de manifestation.



PREMUS 2010

PREMUS est le principal congrès international sur les TMS liés à l'activité professionnelle, qui représente la principale cause de maladie professionnelle dans le monde. Il regroupe sous l'égide de l'International of Occupational Health (ICOH-CIST), les meilleurs spécialistes mondiaux du sujet (biomécaniciens, physiologistes, épidémiologistes, médecins du travail, ergonomes, préventeurs, cliniciens, psychologues, sociologues, spécialistes de gestions, etc...).

Il s'agit d'un congrès de haut niveau scientifique mais aussi d'un lieu de forum international pour les acteurs de la prévention des TMS des membres et du rachis.

La MSA a contribué à l'organisation de cet évènement au même titre que l'INRS, la CNAMTS, la DGT, l'ANACT, l'INVS, l'INSERM et l'INMA.

Premus 2010 a réuni 650 chercheurs et préventeurs de 40 pays. PREMUS 2010 a fait le point sur les connaissances scientifiques les plus récentes, sur la physio-pathologie, l'épidémiologie et la prévention des TMS lors de 22 symposiums, 25 sessions ouvertes et 7 présentations invitées. L'accent a été mis cette année sur les interventions en entreprise et les stratégies de maintien en emploi et de retour au travail compte tenu des retombées pratiques envisageables en termes de santé publique et pour les entreprises.



GLOSSAIRE



ABREVIATIONS

AAEXA (ou ATEXA) : Assurance contre les Accidents et les maladies professionnelles des Exploitants Agricoles

APRIA R.S.A. : Réunion de sociétés d'assurances. Cet organisme assure la gestion de trois associations spécialisées dans l'assurance santé des professionnels indépendants : le **GAMEX** (Groupement des assureurs maladie des exploitants agricoles, gestionnaire du régime obligatoire d'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles), la **RAM** (Réunion des Assureurs Maladie pour le régime obligatoire d'assurance maladie et maternité des professions indépendantes - artisans, commerçants, professions libérales) et l'**AAA** (Associations des Assureurs AAEXA)

AT : Accident du Travail

ATEXA : Assurance Accidents du Travail et maladies professionnelles des EXploitants Agricoles

CCMSA : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole

DERS : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques de la CCMSA

IJ : Indemnité Journalière

IPP : Incapacité Permanente Partielle

MP : Maladie Professionnelle

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OREADE : ORigine et Evènements des Accidents des Exploitants

ORPA : Observatoire des Risques Professionnels Agricole de la CCMSA

RA : Régime Agricole de protection sociale

RAAMSES : Régime Agricole d'Assurance Maladie et des Etudes Statistiques

SAEXA : Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

SID : Système d'Information Décisionnel

SIMPAT : Système d'Information sur les Maladies Professionnelles et les Accidents du Travail (pour les salariés agricoles)

SISAL : Système d'Information du SALariat de la MSA (cotisations)

SST : Santé Sécurité au Travail

SUMER : SURveillance Médicale des Risques professionnels

TMS : Trouble Musculo-Squelettique

DEFINITIONS

Indice annuel de fréquence : nombre de maladies professionnelles avec et sans arrêt de travail par millier de travailleurs

Taux annuel de fréquence : nombre de maladies professionnelles avec et sans arrêt de travail par million d'heures travaillées

Maladie avec ou sans arrêt : maladie ayant donné lieu à un premier paiement de prestation (soin de santé et/ou Indemnité Journalière)

Maladie grave : maladie ayant entraîné une incapacité permanente partielle de la victime

Non salariés agricoles : population regroupant les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles, les membres non salariés et mandataires de sociétés, les conjoints ayant le statut de collaborateurs ou les conjoints participants aux travaux, les aides familiaux, les retraités ayant conservé la qualité de chef d'exploitation et les enfants de 14 à 16 ans (ou 20 ans en cas de poursuite des études)

Rente : pour les salariés agricoles, indemnisation versée à la victime atteinte d'une IPP égale ou supérieure à 10 % et calculée sur la base du salaire des douze mois civils précédant l'arrêt de travail (pour un taux de moins de 10%, la rente est versée en une fois sous forme de capital)

Pour les non salariés agricoles, indemnisation versée au chef d'exploitation à partir d'une IPP égale ou supérieure à 30 % mais également au conjoint du chef d'exploitation ou à l'aide familial en cas d'IPP de 100 %

Salariés agricoles : regroupe les ouvriers et les employés occupés dans les exploitations, entreprises, établissements, organismes, syndicats et groupements agricoles, assurés par la MSA contre le risque d'accident du travail, de trajet et de maladie professionnelle (AT-MP)

Cette population comprend également les gardes chasse, gardes-pêche, gardes forestiers, jardiniers, ainsi que les services de remplacement, les apprentis et stagiaires relevant du régime agricole

Soins de santé : somme des prestations en nature payées par la MSA : médicaments, consultations, hospitalisations privées ...

Travailleur : personne ayant travaillé dans un établissement d'une entreprise, quel que soit le nombre de contrats qu'il a eu chez cet employeur

ANNEXES

Annexe I

Les tableaux de maladies professionnelles du régime agricole, relatifs aux TMS

Tableau 29		
Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes		
Date de création : décret du 22 mai 1973		Dernière mise à jour : décret du 19 août 1993
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A - Affections ostéo-articulaires confirmées par des examens radiologiques : - arthrose du coude comportant des signes radiologiques d'ostéophytose ; - ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) ; - ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de K��lher). Troubles angioneurotiques de la main, pr��dominant �� l'index et au m��dius, pouvant s'accompagner de crampes de la main et de troubles prolong��s de la sensibilit�� et confirm��s par des ��preuves fonctionnelles.	5 ans 1 an 1 an	Travaux exposant habituellement aux vibrations transmises par : - Les machines-outils tenues �� la main, notamment : les machines percutantes, telles que les marteaux piqueurs, les burineurs, les machines roto-percutantes, telles que les marteaux perforateurs, les machines rotatives, telles que les meuleuses, les scies �� cha��ne, les taille-haies, les d��broussailluses portatives, les tondeuses, les motohoues, les motoculteurs munis d'un outil rotatif, les machines alternatives, telles que les ponceuses et les scies sauteuses ; - Les outils associ��s �� certaines des machines pr��cit��es, notamment dans les travaux de burinage ; - Les objets en cours de fa��onnage, notamment dans les travaux de meulage et de polissage et les travaux sur machine �� r��treindre.
B - Affections ost��o-articulaires confirm��es par des examens radiologiques : - arthrose du coude comportant des signes radiologiques d'ost��ophytose ; - ost��on��crose du semi-lunaire (maladie de Kienb��ck) ; - ost��on��crose du scapho��ide carpien (maladie de K��lher).	5 ans 1 an 1 an	Travaux exposant habituellement aux chocs provoqu��s par l'utilisation manuelle d'outils percutants : - travaux de martelage ; - travaux de terrassement et de d��molition ; - utilisation de pistolets de scellement ; - utilisation de s��cateurs pneumatiques.
C - Atteinte vasculaire cubito-palmaire en r��gle unilat��rale (syndrome du marteau hypoth��nar) entra��nant un ph��nom��ne de Raynaud ou des manifestations isch��miques des doigts confirm��e par l'art��riographie objectivant un an��vrisme ou une thrombose de l'art��re cubitale ou de l'arcade palmaire superficielle.	1 an (sous r��serve d'une dur��e d'exposition de 5 ans).	Travaux exposant habituellement �� l'utilisation du talon de la main en percussion directe it��rative sur un plan fixe ou aux chocs transmis �� l'��minence hypoth��nar par un outil percut�� ou percutant.

Tableau 39

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Date de création : 15 janvier 1976

Dernière mise à jour : 21 août 1993
(décret du 19 août 1993)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A - Épaule		
Épaule douloureuse simple (tendinopathie de la coiffe des rotateurs).	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule.
Épaule enraidie succédant à une épaule douloureuse simple rebelle.	90 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule.
B - Coude		
Épicondylite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés de préhension ou d'extension de la main sur l'avant-bras ou des mouvements de supination et pronosupination.
Épitrochléite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés d'adduction ou de flexion et pronation de la main et du poignet ou des mouvements de supination et pronosupination.
Hygromas :		
- hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du coude ;	7 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
- hygroma chronique des bourses séreuses.	90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécraniennne (compression du nerf cubital).	90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
C - Poignet main et doigt		
Tendinite.	7 jours	Travaux comportant de façon habituelle des mouvements répétés ou prolongés des tendons fléchisseurs ou extenseurs de la main et des doigts.
Ténosynovite.	7 jours	
Syndrome du canal carpien.	30 jours	Travaux comportant de façon habituelle soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main.
Syndrome de la loge de Guyon.	30 jours	
D - Genou		
Syndrome de compression du nerf sciatique poplite externe.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle une position accroupie prolongée.
Hygromas :		
- hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du genou ;	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou.
- hygroma chronique des bourses séreuses.	90 jours	Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou.
Tendinite sous-quadricepsale ou rotulienne.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexion prolongées du genou.
Tendinite de la patte d'oie.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexion prolongées du genou.
E - Cheville et pied		
Tendinite achilléenne.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des efforts pratiqués en station prolongée sur la pointe des pieds.

Tableau 53		
Lésions chroniques du ménisque		
Date de création : décret du 19 août 1993		Dernière mise à jour :
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif, confirmées par examens complémentaires ou au cours de l'intervention curative, ainsi que leurs complications : fissuration ou rupture du ménisque.	2 ans	Travaux comportant des efforts ou des ports de charges exécutés habituellement en position agenouillée ou accroupie.

Tableau 57		
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier		
Date de création : 20 mars 1999		Dernière mise à jour : décret du 22 août 2008
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante. Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	Travaux exposant habituellement aux vibrations de basses et moyennes fréquences, transmises au corps entier : 1. Par l'utilisation ou la conduite : – de tracteurs ou machines agricoles, y compris les tondeuses autoportées, – de tracteurs ou engins forestiers, – d'engins de travaux agricoles ou publics, – de chariots automoteurs à conducteurs portés ; 2. Par l'utilisation de crible, concasseur, broyeur ; 3. Par la conduite de tracteurs routiers et de camions monoblocs ; 4. Par l'utilisation et la conduite des sulkys de courses et d'entraînement de trot, tractés par des chevaux

Tableau 57bis		
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes		
Date de création : 20 mars 1999 (décret du 19 mars 1999)		Dernière mise à jour : -
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante. Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	Travaux de manutention manuelle habituelle de charges lourdes effectués : - dans les exploitations agricoles et forestières, les scieries ; - dans les établissements de conchyliculture et de pisciculture ; - dans les entreprises de travaux agricoles, les entreprises de travaux paysagers ; - dans les entreprises artisanales rurales ; - dans les abattoirs et entreprises d'équarrissage ; - dans le chargement et le déchargement en cours de fabrication, dans la livraison, le stockage et la répartition des produits agricoles et industriels, alimentaires et forestiers.

Annexe II

Les catégories de Risque AT des actifs agricoles par grand secteur économique

CODES ET LIBELLES RISQUES DES SALARIES AGRICOLES	CODES ET LIBELLES ACTIVITES DES NON SALARIES AGRICOLES	SECTEUR ECONOMIQUE
110 Cultures spécialisées	01 - Maraîchage, floriculture	primaire
-	02 - Arboriculture fruitière	primaire
-	03 - Pépinière	primaire
-	04 - Cultures céréalières et industrielles	primaire
120 Champignonnières	07 - Autres cultures spécialisées	primaire
130 Elevages spécialisés gros animaux	08 - Elevages bovins – lait	primaire
-	09 - Elevages bovins – viande	primaire
-	10 - Elevages bovins mixte	primaire
-	11 - Elevages ovins, caprins	primaire
-	12 - Elevages porcins	primaire
-	13 - Elevages de chevaux	primaire
-	14 - Autres élevages de gros animaux	primaire
140 Elevages spécialisés petits animaux	15 - Elevages de volailles, de lapins	primaire
-	16 - Autres élevages de petits animaux	primaire
150 Entraînement, dressage, haras	17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	primaire
160 Conchyliculture	18 - Conchyliculture	primaire
170 Marais salants	20 - Marais salants	primaire
180 Cultures et élevages non spécialisés	19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture	primaire
190 Viticulture	05 - Viticulture	primaire
310 Sylviculture	06 - Sylviculture	primaire
320 Gemmage	-	primaire
330 Exploitations de bois proprement dites	21 - Exploitations de bois	primaire
340 scieries fixes	22 - Scieries fixes	primaire
400 Entreprises de travaux agricoles	23 - Entreprises de travaux agricoles	secondaire
410 Entreprises de jardins, paysagistes	24 - Entreprises de jardins, paysagistes	primaire
500 Artisans ruraux du bâtiment	-	secondaire
510 Autres artisans ruraux	-	secondaire
600 Stockage, condition. de pdts ag. sf fleurs . . .	-	secondaire
610 Approvisionnement	-	secondaire
620 Produits laitiers	-	secondaire
630 Traitement de la viande	-	secondaire
640 Conserveries de pdts autres que la viande	-	secondaire
650 Vinification	-	secondaire
660 Insémination artificielle	-	secondaire
670 Sucrerie, distillation	-	secondaire
680 Meunerie, panification	-	secondaire
690 Stock., condition. de fleurs, fruits, légumes	-	secondaire
760 Traitement des viandes de volailles	-	secondaire
770 Coopératives diverses	-	secondaire
801 Mutualité agricole	25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles	tertiaire
811 Crédit agricole	-	tertiaire
821 Autres organismes professionnels	-	tertiaire
830 SICAIE personnel statutaire	-	tertiaire
832 SICAIE personnel temporaire	-	tertiaire
900 Gardes-chasses, gardes-pêche	-	primaire
910 Jardiniers, gardes -de propriété, -forestiers	-	primaire
920 Organismes de remplac., travail temporaire	-	primaire
940 Membres bénévoles	-	tertiaire
950 Etablissements privés d'enseig. tech ag.	-	tertiaire
970 Personnel enseignant agricole privé	-	tertiaire
980 Travailleurs handicapés des CAT	-	tertiaire

Annexe III

Répartition (%) de la population des actifs agricoles

POPULATION AGRICOLE	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
secteur primaire	71%	70%	71%	71%	71%	71%
secteur secondaire	9%	9%	9%	9%	9%	9%
secteur tertiaire	20%	21%	20%	20%	20%	20%
Total population	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Annexe IV

Répartition (%) pour les actifs agricoles du nombre de TMS

NOMBRE DE TMS	2006	2007	2008	2009	2010	2006-10
secteur primaire	72%	72%	72%	74%	77%	73%
secteur secondaire	25%	25%	25%	22%	19%	23%
secteur tertiaire	2%	3%	3%	4%	4%	3%
Total TMS	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Annexe V

Répartition, pour les actifs agricoles, de l'indice de fréquence¹ des TMS

FREQUENCE DES TMS	2006	2007	2008	2009	2010	2006-10
secteur primaire	2,70	2,71	2,75	2,78	3,11	2,81
secteur secondaire	7,57	7,36	7,69	6,81	6,27	7,15
secteur tertiaire	0,30	0,42	0,43	0,50	0,62	0,45
tous secteurs	2,55	2,56	2,63	2,57	2,76	2,61

¹ Indice de fréquence : Nombre de maladies avec ou sans arrêt pour 1 000 travailleurs

Annexe VI

Evolution, pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt par tableau de maladies

ANNEES	NOMBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
2006	13	2 898	18	136	90	3 155
2007	9	2 851	9	153	116	3 138
2008	10	2 968	15	155	114	3 262
2009	9	2 865	13	152	104	3 143
2010	4	2 911	19	175	110	3 219

Annexe VII

Répartition (%), pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt et graves par tranche d'âge

TRANCHES D'ÂGES	POPULATION	NOMBRE DE TMS AVEC ET SANS ARRÊT	NOMBRE DE TMS GRAVES
20 ans et moins	15,4%	0,7%	0,2%
de 21 à 30 ans	27,2%	9,3%	4,0%
de 31 à 40 ans	19,4%	20,9%	19,1%
de 41 à 50 ans	19,1%	38,5%	39,3%
de 51 à 60 ans	14,7%	30,2%	36,7%
61 ans et plus	4,2%	0,4%	0,7%

Annexe VIII

Répartition, pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt et graves par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	NBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT						NBRE DE MALADIES GRAVES					
	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
110	455	434	454	466	454	2 263	156	161	172	140	189	818
120	52	42	35	35	37	201	44	24	16	21	13	118
130	39	33	45	45	60	222	11	8	10	12	16	57
140	197	187	200	201	186	971	54	68	67	64	61	314
150	29	23	36	26	39	153	9	9	12	12	12	54
160	37	30	35	27	26	155	12	11	11	12	15	61
170	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
180	164	138	159	176	175	812	51	45	56	49	62	263
190	561	622	569	617	700	3 069	247	279	209	210	304	1 249
310	42	36	35	40	43	196	16	16	21	10	16	79
320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
330	34	37	40	36	34	181	20	19	16	11	19	85
340	82	74	76	86	67	385	35	36	30	31	47	179
400	62	48	68	60	73	311	34	20	18	20	28	120
410	172	187	214	184	249	1 006	61	56	64	74	86	341
500	13	14	10	11	9	57	3	8	5	7	5	28
510	11	9	12	6	9	47	4	8	5	2	6	25
600	32	35	49	38	51	205	11	12	17	17	19	76
610	47	46	44	35	49	221	25	23	20	19	12	99
620	115	110	121	120	120	586	48	48	48	53	42	239
630	530	554	558	427	266	2 335	116	143	148	130	113	650
640	50	44	48	30	36	208	16	14	16	7	15	68
650	14	12	15	28	21	90	6	4	6	3	20	39
660	19	14	13	15	11	72	5	5	8	9	9	36
670	8	4	9	8	4	33	1	2	1	2	7	13
680	5	5	6	9	6	31	2	0	0	5	2	9
690	62	56	90	83	101	392	18	31	20	32	33	134
760	139	119	105	101	111	575	33	37	49	27	48	194
770	29	38	16	15	33	131	13	8	8	11	6	46
830	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
832	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
900	0	1	0	1	1	3	1	1	0	0	0	2
910	28	18	30	30	21	127	11	9	10	15	6	51
920	11	10	9	5	3	38	3	4	3	6	1	17
940	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
950	0	0	1	1	0	2	0	1	0	0	0	1
970	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
980	7	11	2	10	20	50	1	1	0	0	2	4
--4	11	5	7	3	4	30	0	0	1	0	3	4
801	15	9	19	18	30	91	6	3	3	8	5	25
811	11	14	16	9	17	67	4	6	4	6	5	25
821	68	109	108	134	145	564	36	44	35	48	52	215
Autres	4	10	8	6	6	34	0	4	1	1	5	11
Ensemble	3 155	3 138	3 262	3 143	3 219	15 917	1 113	1 168	1 110	1 074	1 284	5 749

Annexe IX

Répartition, pour les salariés agricoles, de l'indice de fréquence¹ des TMS avec ou sans arrêt par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	INDICE DE FREQUENCE DES MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					
	2006	2007	2008	2009	2010	2006-10
110	2,72	2,67	2,90	2,88	2,88	2,81
120	22,04	19,58	16,67	17,62	19,61	19,18
130	3,51	2,89	3,84	3,66	4,75	3,75
140	7,45	7,05	7,52	7,63	7,06	7,34
150	1,96	1,51	2,29	1,61	2,36	1,95
160	5,44	4,22	4,95	4,01	4,23	4,58
170	0,00	0,00	0,00	2,47	0,00	0,47
180	1,66	1,42	1,57	1,66	1,67	1,60
190	3,14	3,57	3,32	3,65	4,16	3,56
310	7,73	6,58	6,59	7,53	8,29	7,34
320						
330	3,68	4,02	4,61	4,42	4,10	4,16
340	7,13	6,39	6,75	8,27	6,68	7,03
400	2,25	1,62	2,26	1,96	2,38	2,09
410	3,19	3,27	3,63	3,15	4,19	3,49
500	4,78	6,00	4,56	5,78	5,24	5,25
510	5,08	4,34	5,99	3,17	4,93	4,72
600	2,26	2,52	3,49	2,71	3,71	2,94
610	1,95	1,90	1,81	1,41	1,95	1,80
620	6,59	6,25	6,79	6,80	6,70	6,63
630	43,29	44,83	44,80	53,59	40,01	45,19
640	14,08	12,66	13,57	8,92	11,62	12,22
650	1,32	1,16	1,40	2,82	2,11	1,74
660	6,60	4,84	4,48	5,11	3,68	4,93
670	2,10	1,05	2,50	2,22	1,12	1,79
680	7,41	7,22	8,85	16,37	12,93	10,13
690	4,68	4,29	7,05	6,27	7,87	6,02
760	37,69	33,33	29,94	32,86	36,21	34,01
770	5,99	7,73	3,48	3,32	6,04	5,39
830						
832						
900	0,00	0,72	0,00	0,75	0,76	0,44
910	2,15	1,43	2,52	2,65	1,93	2,13
920	2,38	2,16	1,88	1,01	0,61	1,59
940	0,00	0,00	0,00	0,00	1,58	0,30
950	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00
970	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
980	0,78	1,20	0,21	1,03	2,01	1,06
--4	0,40	0,18	0,26	0,11	0,14	0,22
801	0,47	0,29	0,62	0,60	1,04	0,60
811	0,14	0,17	0,20	0,12	0,22	0,17
821	0,68	1,07	1,04	1,24	1,37	1,08
Autres						
Ensemble	2,71	2,70	2,83	2,72	2,80	2,75

¹ Indice de fréquence : Nombre de maladies avec ou sans arrêt pour 1000 travailleurs

Annexe X

Répartition, pour les salariés agricoles, du coût des TMS pour l'année 2010, selon le type de prestation

TYPE DE PRESTATIONS	COÛT TOTAL DES MALADIES (TMS)					
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
MONTANTS DES SOINS DE SANTE	16 376 €	3 537 065 €	25 494 €	591 346 €	419 762 €	4 590 043 €
MONTANT DES INDEMNITES JOURNALIERES	150 888 €	24 158 570 €	84 082 €	2 699 880 €	2 010 853 €	29 104 272 €
MONTANT BUDGET GLOBAL	6 043 €	312 742 €	0 €	75 397 €	63 051 €	457 235 €
MONTANT DES CAPITAUX DE RENTE	220 982 €	28 289 838 €	29 907 €	4 140 967 €	3 247 485 €	35 929 180 €
COÛT TOTAL DES TMS	394 290 €	56 298 215 €	139 484 €	7 507 590 €	5 741 151 €	70 080 730 €

Annexe XI

Coût moyen 2010, pour les salariés agricoles, d'un TMS par localisation (syndrome)

COÛTS	Rachis	Epaule	Poignet-main- doigts	Coude	Canal carpien	Genou	Chevill- pied	sans précision
Coût moyen par syndrome	46 487 €	37 186 €	16 088 €	14 403 €	11 986 €	8 961 €	1 775 €	33 210 €

Annexe XII

Coût moyen 2010, pour les salariés agricoles, d'un TMS par classe d'âge

TRANCHES D'ÂGE	COÛT MOYEN D'UN TMS PAR TABLEAUX DE MALADIES					
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
20 ans et moins	0 €	1 943 €	0 €	0 €	0 €	1 943 €
de 21 à 25 ans	0 €	4 666 €	0 €	36 107 €	17 268 €	6 732 €
de 26 à 30 ans	0 €	8 643 €	2 517 €	36 781 €	51 995 €	11 464 €
de 31 à 35 ans	0 €	12 367 €	5 587 €	90 057 €	79 145 €	19 013 €
de 36 à 40 ans	28 994 €	14 011 €	21 346 €	31 211 €	31 190 €	16 086 €
de 41 à 45 ans	0 €	19 016 €	3 233 €	36 759 €	59 817 €	22 314 €
de 46 à 50 ans	0 €	20 793 €	3 880 €	38 942 €	52 216 €	22 670 €
de 51 à 55 ans	19 938 €	24 759 €	14 183 €	62 809 €	55 005 €	26 983 €
de 56 à 60 ans	58 147 €	29 818 €	4 601 €	31 588 €	68 211 €	30 180 €
61 ans et plus	0 €	37 096 €	0 €	0 €	37 €	36 696 €

Annexe XIII

Evolution, du nombre de TMS pour les non salariés agricoles (tous statuts) par tableau de maladies

ANNEES	NOMBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
2006	6	1 084	13	153	109	1 365
2007	2	1 065	19	135	123	1 344
2008	4	1 191	21	119	106	1 441
2009	5	1 186	15	114	96	1 416
2010	5	1 372	10	140	111	1 638

Annexe XIV

Evolution, pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS par tableau de maladies

ANNEES	NOMBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
2006	6	949	12	144	98	1 209
2007	2	963	19	133	111	1 228
2008	2	1 060	20	115	103	1 300
2009	5	1 080	15	113	92	1 305
2010	5	1 251	10	137	107	1 510

Annexe XV

Répartition (%), pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS par tranche d'âge

TRANCHES D'ÂGES	POPULATION DES CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE	NOMBRE DE TMS	NOMBRE DE TMS GRAVES
30 ans et moins	8,8%	2,6%	0,6%
de 31 à 40 ans	20,2%	15,6%	10,3%
de 41 à 50 ans	33,4%	39,9%	36,4%
de 51 à 60 ans	31,3%	40,3%	50,9%
61 ans et plus	6,4%	1,7%	1,8%

Annexe XVI

Répartition, pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS par secteur d'activité

SECTEURS	NBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT						NBRE DE MALADIES GRAVES					
	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
01 - Maraîchage, floriculture	26	45	49	35	37	192	12	10	10	15	18	65
02 - Arboriculture fruitière	24	21	16	24	25	110	2	8	5	2	8	25
03 - Pépinière	6	7	2	3	14	32	3	3	2	1	2	11
04 - Cultures céréalières et industrielles	120	123	140	120	136	639	39	45	29	24	34	171
05 - Viticulture	147	142	141	145	138	713	43	23	28	27	32	153
06 - Sylviculture	0	1	1	2	5	9	2	0	0	1	0	3
07 - Autres cultures spécialisées	6	6	8	1	8	29	3	0	3	1	3	10
08 - Elevage bovins – lait	272	327	352	353	376	1 680	46	76	78	69	87	356
09 - Elevage bovins – viande	138	116	116	103	150	623	25	25	19	20	22	111
10 - Elevage bovins mixte	44	48	45	85	58	280	7	8	9	13	19	56
11 - Elevage ovins, caprins	52	37	55	43	76	263	8	9	5	12	11	45
12 - Elevage porcins	30	24	34	25	28	141	7	10	5	4	9	35
13 - Elevage de chevaux	6	2	4	6	6	24	2	1	1	0	0	4
14 - Autres élevages de gros animaux	0	0	0	2	2	4	0	0	0	0	1	1
15 - Elevage de volailles, lapins	86	82	92	87	110	457	25	23	15	15	26	104
16 - Autres élevages de petits animaux	7	8	3	14	12	44	1	3	3	0	3	10
17 - Entraînement, dressage, haras...	5	3	10	10	9	37	2	0	3	5	3	13
18 - Conchyliculture	4	3	5	8	9	29	3	1	0	0	4	8
19 - Cultures et élevages non spécialisés	168	150	139	151	187	795	45	34	30	41	28	178
20 - Marais salants	0	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0
21 - Exploitations de bois	20	19	12	14	19	84	9	5	5	2	3	24
22 - Scieries fixes	0	0	2	1	2	5	1	0	0	0	1	2
23 - Entreprises de travaux agricoles	5	10	11	19	19	64	6	3	3	2	3	17
24 - Entreprises de jardins, paysagistes...	42	53	63	53	84	295	13	7	15	10	13	58
25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
Non renseigné	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	1 209	1 228	1 300	1 305	1 510	6 552	304	295	268	264	330	1 461

Annexe XVII

Répartition, pour les chefs d'exploitation agricoles, de l'indice de fréquence des TMS par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	INDICE DE FREQUENCE DES TMS					
	2006	2007	2008	2009	2010	2006-10
01 - Maraîchage, floriculture	1,33	2,42	2,78	2,06	2,22	2,15
02 - Arboriculture fruitière	2,29	2,06	1,60	2,46	2,59	2,20
03 - Pépinière	2,16	2,56	0,74	1,12	5,23	2,36
04 - Cultures céréalières et industrielles	1,37	1,44	1,67	1,46	1,68	1,52
05 - Viticulture	2,53	2,53	2,60	2,76	2,70	2,62
06 - Sylviculture	0,00	1,33	1,35	2,83	7,35	2,46
07 - Autres cultures spécialisées	2,52	2,57	3,52	0,45	3,58	2,53
08 - Elevage bovins – lait	2,85	3,52	3,86	3,98	4,31	3,69
09 - Elevage bovins – viande	2,07	1,77	1,82	1,66	2,46	1,95
10 - Elevage bovins mixte	1,99	2,26	2,19	4,34	3,05	2,73
11 - Elevage ovins, caprins	2,24	1,62	2,44	1,95	3,47	2,33
12 - Elevage porcins	3,26	2,65	3,87	2,93	3,32	3,20
13 - Elevage de chevaux	1,27	0,41	0,80	1,17	1,14	0,96
14 - Autres élevages de gros animaux	0,00	0,00	0,00	2,41	2,40	0,97
15 - Elevage de volailles, lapins	6,23	6,08	6,93	6,72	8,55	6,88
16 - Autres élevages de petits animaux	1,70	1,89	0,70	3,23	2,73	2,06
17 - Entraînement, dressage, haras...	0,92	0,51	1,63	1,54	1,33	1,21
18 - Conchyliculture	2,94	2,11	3,45	5,63	6,38	4,11
19 - Cultures et élevages non spécialisés	2,43	2,24	2,13	2,38	3,00	2,43
20 - Marais salants	0,00	3,56	0,00	3,58	0,00	1,42
21 - Exploitations de bois	3,91	3,65	2,31	2,76	3,76	3,28
22 - Scieries fixes	0,00	0,00	4,91	2,57	5,29	2,50
23 - Entreprises de travaux agricoles	0,78	1,56	1,71	2,98	2,97	2,00
24 - Entreprises de jardins, paysagistes...	2,18	2,52	2,81	2,30	3,59	2,70
25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales	1,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,43
Ensemble	2,28	2,37	2,55	2,62	3,08	2,57

Les catégories de Risque AT des salariés du Régime Agricole

CODE SECTEUR	LIBELLE SECTEUR
110	Cultures spécialisées
120	Champignonnières
130	Elevage spécialisé gros animaux
140	Elevage spécialisé petits animaux
150	Entrainement, dressage, haras
160	Conchyliculture
170	Marais salants
180	Culture et élevage non spécialisés
190	Viticulture
310	Sylviculture
320	Gemmage
330	Exploitations de bois proprement dites
340	scieries fixes
400	Entreprises de travaux agricoles
410	Entreprises de jardins, paysagistes, entreprises de reboisement
500	Artisans ruraux du bâtiment
510	Autres artisans ruraux
600	Stockage, conditionnement de produits agricoles (sf fleurs, fruits, légumes)
610	Approvisionnement
620	Produits laitiers
630	Traitement de la viande
640	Conserveries de produits autres que la viande
650	Vinification
660	Insémination artificielle
670	Sucrierie, distillation
680	Meunerie, panification
690	Stockage, conditionnement de fleurs, fruits, légumes
760	Traitement des viandes de volailles
770	Coopératives diverses
801	Mutualité agricole (bureau)
811	Crédit agricole (bureau)
821	Autres organismes professionnels (bureau)
830	SICAE personnel statutaire
832	SICAE personnel temporaire
900	Gardes-chasses, gardes-pêche
910	Jardiniers, gardes de propriété, gardes-forestiers
920	Organismes de remplacement, travail temporaire
940	Membres bénévoles
950	Etablissements privés d'enseignement technique agricole
970	Personnel enseignant des établissements d'enseignement agricole privé
980	Travailleurs handicapés des CAT
--4	Apprentis

Annexe XIX

Les catégories de Risque AT des non salariés du Régime Agricole

Code activité	Libellé secteur
01	Maraîchage, floriculture
02	Arboriculture fruitière
03	Pépinière
04	Culture céréalières et industrielles, "grandes cultures"
05	Viticulture
06	Sylviculture
07	Autres cultures spécialisées
08	Elevage bovins - lait
09	Elevage bovins - viande
10	Elevages bovins - mixte
11	Elevage ovins, caprins
12	Elevage porcins
13	Elevage de chevaux
14	Autres élevages de gros animaux
15	Elevage de volailles, de lapins
16	Autres élevages de petits animaux
17	Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
18	Conchyliculture
19	Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
20	Marais salants
21	Exploitations de bois
22	Scieries fixes
23	Entreprise de travaux agricoles
24	Entreprise de jardins, paysagiste, de reboisement
25	Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

MSA Caisse Centrale

Les Mercuriales
40 rue Jean Jaurès
93547 BAGNOLET CEDEX

Santé au Travail

Tél. : 01 41 63 75 43
Fax : 01 41 63 72 46
www.msa.fr

Mme Rachel BARBET-DETRAYE
M. Jean-Claude CHRETIEN
Mme Brigitte LEMERLE



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore